

**VILLE DE GRASSE**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

---

**DU 19 FEVRIER 2019**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal,

Chers Collègues,

L'annonce de la fermeture du magasin Monoprix en octobre 2020 a provoqué un choc pour les grassois et pour le personnel. Comme je l'ai évoqué avec les salariés de Monoprix le 4 février à mon Cabinet, je me suis rendu à Paris jeudi dernier pour m'entretenir avec la direction du groupe Casino et Monoprix : le Secrétaire général de Casino-France, Monsieur Franck-Philippe GEORGIN, le Directeur général adjoint en charge du développement Casino immobilier, Monsieur Didier BEAU et Madame la Directrice générale adjointe en charge de l'immobilier chez Monoprix, Madame Morgane BOUDET. Lors de cette entrevue, je me suis fait le porte-voix des salariés et j'ai défendu les intérêts de Grasse et des grassois, très attachés à ce commerce qui constitue pour certains d'entre eux la seule offre de proximité adaptée à leurs besoins. J'ai dénoncé le changement soudain de stratégie du groupe ; j'ai déploré la méthodologie employée par le groupe pour signifier avec brutalité une décision prise d'en haut, sans dialogue préalable ni prise en compte de l'humain. J'ai longuement sensibilisé les dirigeants sur la possibilité de maintenir le magasin ouvert au-delà de la date d'octobre 2020, et ce pendant la phase de chantier du projet de requalification du quartier Martelly. Fidèle aux échanges que j'ai eus avec le personnel, j'ai rappelé que la mise en place d'une nouvelle direction à Grasse avait permis à l'enseigne d'impulser une nouvelle dynamique sur laquelle il convenait de s'appuyer pour envisager cette période de transition. Les dirigeants de Monoprix se sont engagés à étudier cette proposition. Je serai à nouveau reçu dans un mois et je tiendrai bien évidemment informé le personnel, les commerçants du centre-ville, les grassois et le Conseil Municipal des suites qui seront données. Malgré les rumeurs, les mensonges et les attaques, le projet de requalification du quartier Martelly avance et un calendrier maîtrisé va être présenté. J'étais ce matin-même auditionné par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial. Plus que jamais, il demeure une formidable opportunité et un projet à taille humaine vital pour le renouveau du centre-ville grassois. Il viendra renforcer le parc de stationnements, étoffer l'offre culturelle, impulser une nouvelle dynamique avec l'implantation de commerces de proximité de qualité et diversifiés et proposera un nouvel éco-quartier attractif pour les jeunes actifs et les primo-accédants avec la création de 150 appartements dans le centre-ville. Parce qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, l'équipe municipale continue de travailler à la mutation du centre-ville avec humilité, volontarisme et détermination. A l'occasion de mon déplacement à Paris le jeudi 14 février, j'ai également été reçu par Franck RIESTER, Ministre de la Culture, en présence du Sénateur et Vice-président de la commission de la Culture, Monsieur Jean-Pierre LELEUX. Je lui ai remis en mains propres le dossier de demande de labellisation « Scène Nationale » du Théâtre de Grasse. J'ai sensibilisé le Ministre sur le travail mis en place localement depuis 20 ans à destination du jeune public, en terme de création théâtrale, mais aussi dans le domaine de la danse et du cirque. Ce dossier est porté avec enthousiasme par Jean FLORES le Directeur, Madame Dominique BOURRET, la Présidente et par ses équipes impliquées fortement dans le développement de notre politique culturelle. Cette démarche rappelle à celles et ceux qui se plaisent à dire que la culture disparaît à Grasse, les efforts déployés par l'équipe municipale pour redonner toute sa place à cet équipement culturel majeur et central qui a fait l'objet d'importants travaux de rénovation et de modernisation en 2018. L'obtention de ce label renforcerait le rayonnement de notre théâtre et s'inscrirait dans la droite ligne des actions que nous menons depuis 5 ans pour favoriser l'accès de la culture au plus grand nombre, pour rénover et valoriser notre patrimoine, pour accompagner financièrement et techniquement nos associations dans les projets qu'elles nourrissent, pour proposer des manifestations populaires qui rassemblent. Je conclurai mon propos en revenant sur l'organisation du Grand Débat National à Grasse. La municipalité a choisi de mettre à disposition de la population la salle polyvalente de Saint-Jacques ainsi que tout le matériel nécessaire à l'expression citoyenne. La réunion s'est tenue le samedi 16 février de 9h à 12h, animée par une personne extérieure, journaliste de profession, choisie pour son expérience et sa neutralité. Un compte rendu précis des échanges a été établi, diffusé et accessible à tous sur le site internet de la ville. La synthèse des échanges va être adressée au Gouvernement et les doléances nationales récoltées en mairies centrale et annexes, transmises aux instances compétentes via les plateformes dédiées. Dans un climat de défiance et de troubles, les Français attendent de leurs élus, écoute, respect et considération. Avec l'équipe municipale, nous nous attachons à maintenir ce lien de confiance essentiel avec nos administrés et poursuivons notre politique de proximité. Le déplacement que j'ai effectué ce matin à Paris pour défendre le projet de CNAC pour qu'un cinéma puisse voir le jour en centre-ville a été

l'occasion pour nous d'aller au plus haut niveau. Défendre devant le représentant du gouvernement, le Préfet BISCH, devant l'ensemble des membres de cette commission car nous avons cette attaque et ce recours du cinéma la Strada de Mouans-Sartoux qui voit d'un mauvais œil notre projet de cinéma Martelly à Grasse. J'ai expliqué à quel point il est important d'avoir une offre de cinéma sur ce territoire grassois différente de ce que nous proposons aujourd'hui avec notre cinéma communal. Nous avons débattu dans ce Conseil Municipal pour dire ce déséquilibre sur ce cinéma. Nous avons souvent évoqué ce sujet. Sur une commune de 50 000 habitants, une communauté d'agglomération de 120 000 habitants, générer que 17 à 20 000 entrées par an démontre à lui seul la nécessité d'avoir un lieu structurant qui permet d'accueillir, avec six salles de cinéma, plus de 1000 places de cinéma. Oui ce matin à Paris j'étais fier de défendre ce projet dans cette attaque de la CNAC, suite à la CDAC obtenue à l'unanimité. J'espère dans quelques heures avoir une réponse. A l'écume des polémiques, nous choisissons le fond des dossiers, le travail et l'action. Merci de votre attention.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Si personne ne s'y oppose, Je nomme Madame Mélanie ZARRILLO secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Non, je demande à Madame Mélanie ZARRILLO de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 11 décembre 2018.

Avez-vous des remarques ?

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Pas sur le procès-verbal mais sur la façon dont se déroule le Conseil Municipal. Nous avons fait part il y a déjà deux ans de la façon où le Conseil Municipal commence à 14h30 par l'ordre du jour et par une intervention sur ce que vous jugez utile d'informer sans droit de réponse ce qui n'est ni Républicain, ni démocratique. Lorsque la majorité parle, les oppositions ont le droit de répondre. C'est la règle Républicaine de toutes les assemblées élues de la République. Vous convoquez le Conseil Municipal avec un ordre du jour à 14h30, on commence par l'ordre du jour et non par un discours. Pour informer vous avez la presse à votre disposition et des tas de moyens de communication autres mais il n'y a pas de déclaration sans droit de réponse. S'il y a des informations de ce type-là alors on débat. Si le débat porte sur Monoprix vous l'inscrivez à l'ordre du jour. On doit savoir de quoi on débat, il y a une opposition et peut être approbation ou contestation et en aucun cas une déclaration qui tombe et qui n'est pas à l'ordre du jour. Vous prenez bien soin de dire après que le Conseil Municipal est ouvert, ce qui est conforme à la Loi. Avant ce n'est pas le Conseil Municipal. Merci pour les informations mais elles doivent être discutées, partagées lorsqu'il s'agit d'une assemblée élue.

### **Monsieur le Maire**

Il me semble qu'il est bien, comme toute assemblée délibérante, au Conseil Départemental, à la Région, qu'on puisse faire un mot d'accueil pour informer à la fois notre assemblée du nouveau commissaire ... Nous avons la chance de travailler autour de cette table, Monsieur EUZIERE et il ne me semble pas vous avoir interdit la parole une seule fois. Vous avez la capacité d'intervenir tout au long du Conseil Municipal. C'est simplement un mot d'accueil que je fais effectivement avant l'ouverture officielle du Conseil et pour tenir informer des grandes lignes de force qui se sont déroulées depuis le dernier Conseil Municipal.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Non, vous donnez votre version. Il n'est pas à l'ordre du jour de discuter de Monoprix, par exemple. Vous avez vos informations et nous on a les nôtres. Elles ne sont peut-être pas les mêmes.

**Monsieur le Maire**

Nous revenons à l'ordre du jour, est ce que le procès-verbal appelle des modifications dans sa retranscription ?

Non, pas de remarque le procès-verbal du 11 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avez-vous des observations concernant la liste des arrêtés ?

Non, je vous remercie.

Question retirée à l'ordre du jour :

**2019 - 09            SERVITUDE DE PASSAGE–COPROPRIETE LA BASTIDE  
                          9 TER BOULEVARD VICTOR HUGO**

N'ayant pas reçu à ce jour l'avis des Domaines nous retirons cette délibération de l'ordre du jour. Elle sera présentée lors du Conseil Municipal du 26 mars prochain.

Deux questions seront traitées à la fin de la séance.

1<sup>ère</sup> question Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL : Objet fermeture de Monoprix

2<sup>ème</sup> question Monsieur Stéphane CASSARINI : Comptabilité des Associations

**Merci de noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 26 mars 2019 à 14h30.**

**Madame Anne-Marie DUVAL**

Je vais vous présenter ce rapport qui est obligatoire depuis 2011 et je vous rappelle que le développement durable ce n'est pas que l'environnement mais la croisée des chemins entre l'économie, le social et l'environnement. Un immense merci aux services puisque 100 % d'entre eux ont répondu à cette collecte. Merci à Carine GIOVINAZZO et Jessica BRODIER qui ont collecté dans chaque service toutes ces actions. Ce bilan fait 132 pages et je vais essayer de vous le présenter de manière synthétique. Il se décline en 5 grands axes. Nous ne sommes pas les plus grands ni les meilleurs mais nous avançons très bien avec une transversalité.

**Axe 1 :**

- Eclairage public : remplacement de 53 luminaires. Efficacité énergétique du parc 42,60%. Expérimentation de détecteur de présence afin d'adapter le niveau de flux lumineux dans le jardin des plantes.
- Fontaines : la consommation d'eau ne cesse de baisser (-80% par rapport à 2014)
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre : choix d'une électricité 100% verte (-700 tonnes équivalent CO2 évitées) et production d'électricité via une micro turbine
- Des services municipaux de plus en plus responsables : diminution de l'utilisation de papier, achats éco-labellisés, tri, covoiturage, limitation et optimisation des déplacements, numérisation, etc.

**Axe 2 : gestion éco responsable des ressources naturelles.**

- Exemple : le service eau et assainissement réalise des chantiers de renouvellement du réseau public d'eau potable pour remplacer les canalisations en fonte par des matériaux plus modernes et résistants.
- Gaspillage alimentaire des scolaires adapté à leurs besoins.
- Création d'un atelier de compostage à Saint-Claude et la petite maison de loisirs.
- Etude actuelle sur le restaurant municipal sur le gaspillage alimentaire.
- Suivi des rejets industriels avec CONCERT'EAU. Lutte contre la pollution des nappes phréatiques (grands travaux Victor Hugo, Mathias Duval, Maréchal Leclerc, Carnot).

**Axe 3 : valorisation du patrimoine.**

- Plans lavoirs et fontaines. Plan rénovation des chapelles. Rénovation des façades et des portes dans le centre-historique.
- NPNRU : améliorer la qualité de vie. Redonner une cohérence urbaine. Restaurer les équilibres sociaux.
- Action cœur de ville. Début 2018, la ville et la CAPG ont déposé leur candidature pour bénéficier du plan national action cœur de ville. Parmi 222 communes, Grasse a été retenue pour laquelle une enveloppe de 5 milliards d'euros sur 5 ans a été actée, signature en septembre 2018.
- Intérêt écologique de la nature en ville. Création d'un parc naturel départemental.
- Grasse, label ville fleurie 3 fleurs encore maintenu en 2018. Projet Jardival au jardin des plantes. Jardins éphémères.

**Axe 4 : Dynamisme Territorial.**

- Soutenir et dynamiser la filière arômes et parfums. Accompagner le volet agricole.
- En 2017, lancement de la marque « Grasse expertise », 32 entreprises toutes engagées à soutenir l'activité agricole.
- L'Office du Tourisme a obtenu la marque « qualité tourisme » en 2016 pour une durée de 5 ans.
  - Pépinière commerciale
  - Grasse Biotech
  - Initiative terres d'Azur
  - Club des entrepreneurs

Plus de 700 acteurs dans L'ESS, plus de 2 000 salariés et près de 39 millions d'euros de salaires bruts versés.  
Plus de 150 entreprises.

Axe 5 : Equité sociale et culturelle.

- Maintenir l'offre de service à la personne. Exemple 12525 repas livrés le soir à domicile. 31 748 à midi.
- Jardins collectifs et partagés.
- Espaces culturels (altitude 500, 160 associations cours et parc de la chênaie).
- Toutes les actions menées dans le cadre de l'insertion.
- Toutes les actions menées en faveur de la jeunesse et des scolaires, projets artistiques et culturels.  
Exemple : 23 établissements scolaires participent, 4358 enfants en ont bénéficié pour un budget de 37 100 €.
- Manifestations sportives.

C'est avec beaucoup de fierté et beaucoup d'humilité que nous présentons ce bilan et j'espère que vous l'avez lu. C'est une manière de mettre en lumière toute cette transversalité. J'espère que vous apprécierez ce travail. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Merci pour cette présentation. Nous nous étions engagés à le partager. Je voudrais à mon tour remercier l'administration dans une équipe choisie, enthousiaste et nouvelle. Merci Annie d'accomplir ce rôle, cette mission, ce mandat, cet engagement qui permet aujourd'hui de présenter ce travail construit avec tous les services.

**Madame Frédérique CATTART**

Je vais faire une intervention, c'est celle de Ludovic BROSSY. Je vais reprendre ses écrits.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

A la lecture de ce nouveau rapport, nous devons dire que nous sommes heureux. Heureux de vivre dans une ville où tout va bien, bien qu'il y ait bien ça et là quelques points d'amélioration, mais globalement il n'y plus aucun problème. C'est bien sûr une ironie douce-amère, plutôt en rire qu'en pleurer.

Ce rapport est croquignolesque et comporte tous les attributs d'un document d'auto-satisfaction de pré-campagne électorale et n'est en rien un vrai rapport factuel, exhaustif qui dit vraiment les choses.

Et si on ne nomme pas clairement les difficultés, comment les identifier et comment les résoudre ? C'est vraiment criant au regard des précédentes éditions, et c'est regrettable. Le rapport sur la politique de développement durable doit être un document de travail ainsi qu'un outil de démocratie locale et non pas un outil de campagne électorale.

Concernant le contenu exploitable, on note bien une volonté de rationaliser les dépenses, des investissements structurants comme Agapé, mais l'essentiel n'est pas vraiment mis en avant.

Quelques commentaires à la volée:

- Consommation Electrique : Comme chaque année on affiche des pourcentages sur l'économie réalisée en électricité, mais on ne parle pas de montant. Mais cette année, nous pouvons faire une estimation. Nous allons donc le faire pour vous. En ce qui concerne le PPP éclairage, l'objectif était d'économiser 40% de la consommation électrique. Lorsqu'on recoupe les chiffres de la consommation électrique de l'éclairage public, voilà ce que cela donne : l'éclairage public représente 39% de 1,505 millions d'euros de dépenses, soit 600 000 euros en 2015. A 40% d'économies de consommation, nous ne devrions payer que 360 000 euros, soit une économie de 240 000 euros par an. A 20 millions le PPP sur 20 ans, il faudra plus de 50 ans avant que l'investissement soit rentable, ... Il faudrait peut-être envisager d'investir d'abord dans une calculatrice avant d'investir dans la lampe led. Encore un magnifique cadeau

laissé par la municipalité Leleux. Cela valait-il le titre de maire honoraire ? Encore une fois, quand allez-vous nommer les vrais responsables de cette gabegie manifeste ?

- Gestion du Patrimoine de la commune : Le logiciel Agapé a été lancé avec la gestion en ligne des 229 sites et 115 bâtiments gérés par la Ville. Avons-nous donc enfin la possibilité d'avoir un audit exhaustif du patrimoine de la Ville ? Cela fait 5 ans que nous le demandons et nous n'avons toujours rien. C'est tout de même un document essentiel pour la gestion à long terme (donc par définition durable) de notre patrimoine.
- Démarche développement durable : la méthodologie présentée est intéressante, bien que pas mal de redondances sont à noter, mais notre attention a été attirée par la partie « Organisation de la maîtrise d'ouvrage et la place de différents acteurs ». Il est dommage que vous n'ayez pas précisé quels sont les projets qui ont bénéficié de cette méthodologie, ce qui a été réellement bénéfique. Vous en citez un seul, et dans notre groupe en tout cas, personne n'a été impliqué. Nous craignons, à l'image de nombreux autres projets, que cela reste un vœu pieux. A noter la petite subtilité, où on cite les élus d'un côté, et les décideurs, de l'autre. Nous pensions que ce sont les élus qui étaient en charge, responsables et décideurs en ce qui concerne les projets de la mairie.
- Toujours dans le domaine du développement durable concernant les équipes de la Mairie, nous ne voyons aucune mention, aucune stratégie de télétravail, d'utilisation d'outils de travail collaboratif, de stratégie de la mobilité sur le territoire afin de garantir une efficacité optimum pour les collaborateurs de la mairie tout en maintenant le maillage territorial et en continuant à diminuer les émissions de gaz à effets de serre.
- Prévention des risques au travail: nous notons un début d'analyse qualitative, mais très insuffisante, ce qui permet de commencer à comprendre les causes. Il aurait été pertinent de connaître les durées des arrêts, les répartitions précises par service, les causes précises. Il y a aussi aucune information sur la gestion des risques psycho-sociaux, ainsi que les résultats de la politique de départ volontaire lancée en début d'année 2018. Enfin, il n'y a aussi aucune info sur la pyramide des âges, le nombre de départs et d'arrivées, informations pertinentes dans une gestion à long terme des effectifs.
- Absentéisme : de 44 jours en moyenne par agent et par an en 2017, on passe à ... ? On ne sait pas. C'est la statistique absente de ce document et pourtant elle coûte 4,7 millions d'euros à la collectivité. Le salaire médian étant de 30 000 euros, la journée moyenne coûte à la collectivité 115 euros. 44 700 jours d'absentéisme multiplié par 115 €, on retrouve les 4,7 millions d'euros. Ce problème récurrent, pas forcément dans toutes les collectivités, a bien des causes. Quelles sont les mesures prises pour endiguer les causes de ce problème ? Ont-elles été seulement identifiées ?
- Parc automobile : lorsque nous avons lu le tableau, nous avons eu un ascenseur émotionnel. Nous avons pu voir que le nombre de kilomètres a drastiquement baissé de moitié et l'on s'est dit qu'on ne verrait plus de voiture de la Ville de Grasse au fin fond du Var un dimanche après-midi. Puis on découvre le montant des dépenses du Parc en hausse de 6% sur la même période, soi-disant expliquée par la hausse du pétrole (16% sur la même période) et des assurances (5,6%). Pas besoin d'avoir fait maths sup pour comprendre que la hausse des dépenses du parc auto ne sont pas le fait des assurances ou de la hausse du pétrole. Alors qu'est-ce ? Des dépenses d'entretiens trop souvent négligées et devenues obligatoires/indispensables ? Un renouvellement du parc ? Si on rapporte le ratio coût par véhicule on parle de près de 40 000 euros annuels par véhicule. Il y a clairement un problème, surtout quand on divise par 2 le nombre de kilomètres, cela devrait influencer fortement sur la dépense. Nous sommes très circonspects sur ces chiffres. Nous osons espérer qu'il s'agit d'une coquille.
- Gestion des finances : « se libérer des emprunts toxiques », « une situation catastrophique » ce n'est pas nous qui le disons, c'est vous qui l'écrivez. Encore une magnifique œuvre de notre Maire honoraire. On rajoute la médiathèque, le funiculaire, le PPP d'éclairage public, on est à plus de 60 millions d'euros de dépenses non maîtrisées, non justifiées, soit presque 1 année de budget, 60% de la dette. On

maintient toujours l'honorariat ? Nous sommes aussi très circonspects sur votre stratégie de gestion des actifs, notamment celle qui pousse à vendre à prix bradé (Golf de la Grande Bastide) et à acheter au prix fort (Garage Rolland). Les chiffres et les faits démontrent que votre gestion n'est ni responsable, ni rigoureuse comme vous semblez l'attester.

- Gestion des ressources : Rien sur les sujets essentiels comme l'augmentation des ressources humaines pour contrôle des collectes des eaux usées non raccordées aux réseaux, 70% d'entre elles n'ont jamais été contrôlées. Rien sur le coût prohibitif de la collecte des déchets. Beaucoup de mesures présentées sont des mesures de communication, mais ne sont pas des mesures de fond, certes moins « bankables » du point de vue de la communication, mais essentielles sur le sujet du développement durable. Où sont les résultats ? Il y a des jolies illustrations, mais on n'a aucun élément de mesure.
- Valorisation du patrimoine : est-ce que le financement des ravalements des façades inclut aussi la mise aux normes des habitations pour gêner l'action des marchands de sommeil et rendre l'hyper centre attractif pour les jeunes actifs ? Qu'y a-t-il derrière de jolies façades si l'intérieur est rongé par les rats, le salpêtre. C'est typiquement un investissement pour la collectivité qui est tout sauf durable. L'attribution d'une subvention devrait être conditionnée à la qualité des logements.
- Martelly : toujours aucun agenda précis, aucune date de signature avec le promoteur qui aurait dû intervenir il y a maintenant 2 ans. Sommes-nous en dérapage incontrôlé ou en glissade maîtrisée ? Laissez-vous le soin à la prochaine équipe de gérer cette catastrophe annoncée ou aurez-vous la sagesse d'attendre 2020 avant d'éventuellement commencer les travaux ? Avez-vous pris toute la mesure des aléas possibles concernant cette construction, afin d'éviter un triplement du budget de l'opération, comme pour la médiathèque ? Ce volet d'ailleurs soigneusement omis dans votre rapport, dans la partie gestion des finances, cet investissement pèse pourtant 12 millions dans le budget 2019.
- Sodexo acteur du développement économique ? Vraiment ? Aucune mise en valeur des sommes indues versées chaque année depuis plusieurs années et récupérées par le travail conjoint de Magali Conesa et Monsieur Girardeau. On ne parle pas non plus du matériel payé par la collectivité pour que la Sodexo puisse enfin transformer sa zone d'assemblage des repas en zone de préparation. La zone d'assemblage étant bien moins porteuse de valeur et de savoir-faire pour la commune. On regrettera aussi que l'objectif d'« au moins 50% de produits biologiques, locaux ou sous signe de qualité » ne soit clairement explicité dans vos objectifs. C'est normalement ce à quoi devront tendre toutes les cantines de France dès 2022, si pour une fois nous pouvions être en avance ou à l'heure, cela serait un bon signe.

Dans ce rapport aucune mention des transformations fondamentales qui vont s'opérer dans notre paysage : l'échangeur de la Paoute et la pénétrante à St Jacques dont certains résidents viennent de recevoir leur avis d'expropriation. Ce sont des projets à venir, tout comme Martelly. Mais pourquoi Martelly est explicitement mentionné et pas les 2 autres projets ? Aucun chiffre, aucun montant alors que cela va impacter nos finances, nos transports, notre plan de circulation pendant quelques années.

Nous nous interrogeons aussi sur la présence d'un évènement de votre propagande personnelle dans ce document. Vous avez organisé à travers votre association « courir à Grasse avec Jérôme Viaud » une action de plogging, avec le support de la Mairie de Grasse. On ne sait pas qui sert qui ou quoi. L'utilisation des moyens de la collectivité pour assurer votre promotion personnelle n'est ni légal, ni moral.

Enfin nous terminerons sur notre journal municipal Kiosque où depuis des mois vous laissez certains complètement se lâcher et tenir des propos abjects, au nom de la liberté d'expression. Ce n'est pas parce que votre avocat vous dit que cela passe, que cela est légal. Le seul qui peut dire si c'est légal, c'est un juge. A défaut de faire réécrire certains passages honteux, vous auriez pu au moins condamner ces propos ignobles à moins que vous les cautionniez, bien sûr à des fins politiques. Vous sortez régulièrement cette phrase, comme un point de Godwin « on ne se grandit pas en abaissant les autres », alors appliquez le, faites-en sorte que notre Ville

reste grande, que nous ne passions pas pour une population de bas du front, en ne laissant pas dire, écrire des mots qui stigmatisent une partie de nos respectables concitoyens.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur BROSSY.

**Madame Anne-Marie DUVAL**

Je suis ravie que vous ayez lu complètement le rapport car il le mérite. Je suis d'un naturel optimiste et tant mieux sinon j'ai envie de sauter du deuxième étage. Je l'ai dit en préambule on le présente avec beaucoup d'humilité et j'ai dit « nous ne sommes pas les plus grands ni les plus forts », en revanche j'ai le sentiment que vos propos eux aussi sont des propos pré-électoraux.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BROSSY, je vais vous répondre, vous avez évoqué dans ce dossier, le DOB, la pénétrante, Martelly, le funiculaire. Je voudrais d'avoir vous dire que vous soulignez en début de propos qu'il y a une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Pour moi c'est déjà un élément de satisfaction. Nous avons travaillé dur pour juguler ce fonctionnement, faire baisser le coût des factures d'eau. Depuis 2014 c'est 46 % de consommation en eau en moins sur notre commune. Une diminution des factures électriques. Nous avons proposé des solutions pour sortir des emprunts toxiques. Vous nous disiez qu'il valait mieux consigner des sommes, garder des trous à 27 %, ouvrir un combat avec l'Etat. Si nous avions fait ce choix la ville ne serait plus en capacité d'être dans ce débat aujourd'hui. Aujourd'hui nous avons sorti la ville de ces emprunts toxiques. Vous nous reprochez qu'il manque les données sociales, d'absentéisme, RH. Ces éléments seront présentés au comité technique paritaire dans un bilan social dans quelques semaines. On ne met pas dans le rapport de développement durable, la finance, Martelly, l'absentéisme, le recrutement, la masse salariale. Vous évoquez que ce rapport est un rapport électoral. Je voudrais, parce que cela n'a pas été fait par vos soins, saluer le travail de notre contrôleur de gestion Olivier GIRARDEAU, également le travail de Carine GIOVINAZZO, Jessica BRODIER, Julien JAMET, de toutes ces équipes qui ont construit ce rapport pas dans un esprit électoral mais dans une synthèse du travail qu'ils ont mené, exécuté pour le présenter aux élus. Je veux leur dire notre respect dans ce travail. Merci Madame CATTART d'avoir lu ce long message de Monsieur BROSSY.

**Madame Frédérique CATTART**

Je vais vous parler en mon nom. Nous avons les développements durables depuis cinq ans. C'est toujours un document à regarder avec précision. Nous pouvons remarquer le travail qui a été fait, cela nous permet d'être au courant de ce qui se fait. Néanmoins les rapports ne se ressemblant pas d'une année sur l'autre il est très difficile de s'y retrouver. Nous remercions également le personnel.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Il s'agit de la restauration du patrimoine historique. Je lis avec stupeur page 64, la richesse patrimoniale de la ville a pour corollaire l'état dégradé d'un nombre important de monuments et d'objets d'art. C'est stupéfiant. Je ne sais pas si les rédacteurs et les rédactrices savent ce qu'est un corollaire. Si la richesse patrimoniale d'une ville ou d'un pays a pour corollaire l'état dégradé alors c'est catastrophique pour tout le monde. Toujours dans le même passage, projet 2019, cour d'honneur de l'hôtel de ville, rénovation et consolidation de l'arche, cela fait dix ans que ce doit être fait ainsi que la réouverture sur la cour des orangers. La cour des orangers c'est un mécénat qui va faire cela. La cour des orangers s'appelle « Place Bellaud de la Bellaudière ». Il y a un buste, une histoire, si on a mis le buste c'est que l'ancien buste en bronze avait été volé par les Allemands au rond-point « Bellaud de la Bellaudière ».

### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur EUZIERE, nous notons un propos positif dans votre intervention. Vous avez raison sur le corollaire, vous venez de dire que cela fait dix ans que cette cour est étayée. J'imagine que vous êtes heureux de voir combien je me suis battu pour pouvoir annoncer sur le budget 2019 la réouverture de cette cour.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Cela fait quatre fois que je me réjouis.

### **Monsieur le Maire**

Je suis content de vous voir avec ce sourire, enthousiaste de voir cette cour ré-ouverte où nous pourrons accueillir des mariages. Nous pourrons proposer aux personnes qui le souhaitent de faire un vin d'honneur.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Et un don.

### **Monsieur le Maire**

Cette restauration sera financée par un don. Vous avez raison il ne faut pas attendre dix ans pour restaurer ce patrimoine et je me réjouis d'annoncer cette mise en travaux sur 2019. Merci pour votre intervention, nous modifierons le terme des orangers. Merci de votre vigilance, Président EUZIERE.

Avez-vous d'autres interventions ?

Non, nous prenons acte que ce rapport concernant la situation en matière de développement durable 2018 de la ville de Grasse a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire.

## **2019 - 02      RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - DEBAT**

### **Monsieur le Maire**

Le présent rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2019 a pour objet de présenter les éléments nécessaires au Débat d'Orientation Budgétaire,

- qui permet à l'Assemblée délibérante et à travers elle aux administrés, d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité ;
- qui permet de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le cadre du Budget Primitif ;
- qui offre enfin la possibilité à l'ensemble des élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la Collectivité et éventuellement d'émettre des propositions en vue du prochain budget.

Le rapport qui vous est présenté traite notamment les points suivants :

- un bilan du mandat 2014-2017 ;
- une analyse du compte administratif prévisionnel 2018 ;
- les éléments d'analyse de gestion de la dette ;
- les éléments de prospective 2019-2020.

### Eléments rétrospectifs 2014-2017

Sur la période examinée, les économies importantes réalisées sur les dépenses de fonctionnement ont permis de

compenser la baisse de nos recettes institutionnelles. C'est ainsi que notre épargne brute a été améliorée dans un environnement particulièrement contraint : de 4,5 M€ en 2014, elle a atteint plus de 5,5 M€ en 2017 ; la progression constatée étant d'environ 25 %. Elle reste néanmoins insuffisante pour dégager une épargne nette positive, le volume de notre remboursement en capital de la dette représentant un volume supérieur d'environ 2,5 M€. Ce résultat traduit également une volonté de la Ville de se désendetter rapidement par des refus systématiques de propositions faites par certaines de nos contreparties pour rallonger la durée de remboursement de certains de nos emprunts. Cette solution nous aurait permis de fortement diminuer le volume annuel de nos remboursements et d'améliorer artificiellement notre capacité d'autofinancement, en revanche, le coût total de nos annuités aurait été fortement revalorisé.

#### Compte administratif prévisionnel 2018 – très forte augmentation de notre épargne brute

La mise en œuvre d'une politique volontariste d'assainissement des finances publiques porte ses fruits. Conformément à nos engagements de 2014, l'amélioration de notre épargne est très conséquente.

En ce qui concerne nos postes de recettes, cette période a été marquée par des mesures qui se sont imposées à la Ville et dont elle n'avait pas la maîtrise et notamment la baisse de nos ressources institutionnelles de plus de 4,5 M€ entre 2014 et 2018. La réduction drastique de ces ressources a pu néanmoins être en grande partie compensée par un travail de fond sur l'optimisation de nos ressources flexibles et notamment fiscales, sans augmentation des taux de la commune. Malgré cette mise en place, il est important de noter que le volume de nos produits de gestion reste inférieur à celui de 2014 d'environ 1,7 M€ pour les raisons évoquées ci-dessous.

Il est néanmoins important de préciser que cette baisse importante de nos recettes de gestion est notamment due à la période 2014 à 2016, où la Dotation Globale de Fonctionnement avait été fortement impactée par des prélèvements de l'Etat pour le redressement des finances publiques.

Pour la fin de période et notamment 2018, nos recettes de gestion progressent par rapport à l'année précédente, ce qui n'était plus arrivé depuis 2013. Pour les dépenses, l'ensemble des postes de gestion dont nous avons la maîtrise a diminué entre 2014 et 2018 dans des proportions qui n'auraient pu être envisagées sans une réforme structurelle profonde de notre collectivité. Les charges de gestion ont été diminuées de plus de 3 M€ entre 2014 et 2018, celles de nos frais financiers d'environ 1,4 M€. Notre épargne brute a été majorée de près de 3,5 M€ sur la période équivalente à une amélioration de près de 80% depuis 2014. Force est de constater que nos engagements vis-à-vis de la CRC en termes d'améliorations de nos ratios de gestion produits dans le rapport à 1 an seront pour la plupart d'ores et déjà atteints en 2018.

(Montants en K€)	2014	2018	Rapport à 1 an CRC 2020
EBF / Produits de gestion	13.38%	15.98%	14.8%
CAF BRUTE / Produits de gestion	6.71 %	12.24%	10.4%
Charges financières nettes / charges courantes	6.97 %	5.48 %	5.7%
Capacité de désendettement	20 ans	10.84 ans	10.5 ans

Le seul ratio qui n'a pas atteint l'objectif de 2020 est celui concernant le rapport entre l'épargne brute et l'encours de dette par année, dont l'explication principale réside dans le retard pris dans la réalisation des cessions foncières et ses conséquences sur le décalage entre les objectifs de désendettement et le niveau atteint.

### Structure et gestion de la dette

Les objectifs fixés sur la structure et la gestion de notre dette sont respectés ; les points les plus importants à retenir sont :

- la baisse de notre endettement se poursuit : plus de 2,3 M€ brut entre 2017 et 2018;
- la diminution de nos risques sur les emprunts hors charte ; ils représentaient 20% de notre dette en 2014, ils représentent désormais moins de 8% en 2018.
- la chute plus que sensible des taux moyens (6,48 % en 2013 pour 3,31 % en 2018) ;
- la répartition taux fixes / taux variables respectée (65%, 35%).

Nous sommes toujours en veille permanente pour saisir la moindre opportunité de désensibilisation.

### Cadre pluriannuel de fonctionnement 2019 à 2020

En recettes de fonctionnement, les hypothèses principales sont les suivantes :

- évolution modérée des bases fiscales :

Pour la période 2019-2020, il a été retenu une hypothèse de progression limitée à celle de l'évolution forfaitaire des lois de finances sans augmentation des taux.

Cette progression est fondée également sur une prévision de produit supplémentaire, équivalent à celui de 2018.

- fiscalité indirecte basée sur des hypothèses prudentielles notamment sur les droits de mutation ;
- les dotations continuent de diminuer :

Notre Dotation Globale de Fonctionnement sera impactée par les écrêtements effectués pour alimenter les enveloppes de péréquation et ceux liés à la population. Il est également important de noter que la Ville de Grasse est inéligible à la Dotation de Solidarité Urbaine depuis 2017, cette dotation n'étant plus perçue par la Ville dès 2020.

### En dépenses de fonctionnement :

- L'évolution prévisionnelle des charges de personnel est liée avec notre politique de recrutement ;
- sur les charges à caractère général

Les enveloppes de fonctionnement des services seront pour la première fois depuis 2014 maintenues, la seule majoration étant liée à l'arrivée de la Médiathèque.

- sur l'évolution des charges de gestion

Les subventions versées aux associations sont maintenues constantes par solidarité avec le tissu associatif, celle du CCAS revalorisée par l'arrivée d'une nouvelle structure au Mas du Collet et les reclassements indiciaires du personnel notamment.

- sur les charges financières notre objectif de désendettement se reflète sur leur tendance baissière

En résumé, sur la période 2019 à 2020, notre niveau d'épargne annuel restera relativement élevé au-delà des 7 M€ de façon à poursuivre notre politique de désendettement.

### Cadre pluriannuel dépenses d'investissement 2019-2020

Ce cadre budgétaire pluriannuel privilégie les objectifs d'entretien et de restauration de notre patrimoine ainsi que l'équipement des services.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement reprend l'ensemble des dépenses d'équipement prévisionnelles sur la période examinée. Son phasage, qui vous est proposé à titre indicatif, sera amené à évoluer en fonction de l'avancée opérationnelle des travaux ; certains crédits de paiement seront donc réaffectés en conséquence tout en respectant l'enveloppe des autorisations de programme.

Les volumes, soit 24,8 M€ sur les 2 ans, représentent un volume supérieur à celui constaté ces dernières années en terme de dépenses d'équipement. Il est la conséquence de la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement.

#### Cadre pluriannuel recettes d'investissement 2018-2020

Pour le financement de l'investissement, aucune cession foncière n'est inscrite en dehors de celle réalisée et celle liée à l'extension de l'école de Saint Mathieu.

Autre élément important celui de l'inscription en recette du remboursement du sinistre lié à la médiathèque (4,5 M€ estimation produite avec le rapport de l'expert)

Par ailleurs l'emprunt est plafonné à – de 10 M€ sur la période.

#### Actions et projets 2019-2020

En fin de rapport on vous a présenté les principales orientations proposées en termes de politiques publiques ainsi que celles concernant les budgets annexes.

Je remercie chaque groupe et chacun d'entre vous pour sa contribution à la tenue de ce débat. Je remercie bien sur chaque élu de la majorité municipale qui nous accompagnait à construire ce qui vous est proposé. Je remercie chaque élu quel que soit leur appartenance politique pour leur travail réalisé. Enfin Monsieur le premier Adjoint permettez-moi de vous remercier pour ce que vous avez conduit et proposé. Je conclurai mes remerciements aux directions de l'Administration communale en saluant l'arrivée du Directeur général des Services, Monsieur Marc FACCHINETTI, entouré d'une équipe soudée, opérationnelle. J'ai du plaisir à travailler avec vous, avec ce grand professionnalisme que nous devons souligner. J'ouvre le débat.

#### **Madame Magali CONESA**

Ce rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte de rigueur budgétaire dû à la situation financière de la Ville qui est maintenue en Réseau d'Alerte des Finances locales et qui fait l'objet de recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Certes, les efforts visant à la diminution des charges de fonctionnement ont contribué à améliorer l'épargne brute de la Ville, mais votre choix d'une politique de désendettement massif a conduit à un investissement marginal au regard des besoins en équipements publics indispensables.

##### 1. Les dépenses de fonctionnement

Depuis 2014, on observe une baisse des charges de fonctionnement. La réorganisation des services, les économies pratiquées sur les charges à caractère général, l'augmentation du travail en régie, le contrôle de gestion et la maîtrise des charges de personnel ont permis une baisse des charges de fonctionnement jusqu'en 2018. En 2018, les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté 55,62 M€, soit 1 M€ de moins qu'en 2017.

Cependant, les pistes d'économie s'amenuisent.

La réduction constante des dépenses de fonctionnement se heurte inévitablement aux charges structurelles incompressibles de la Collectivité et à l'obligation de maintenir un service public de qualité.

Entre 2018 et 2019, les dépenses de gestion courante augmentent. La nouvelle crèche du Mas du Collet génère une augmentation du montant de la subvention au CCAS. Mais, surtout, l'arrivée de la Médiathèque aura pour conséquence, y compris dans vos prévisions, en 2019 et en 2020, une augmentation accrue des charges de fonctionnement et une augmentation des dépenses de personnel.

L'ouverture de la Médiathèque est prévue pour fin 2019, si tout va bien. C'est-à-dire pour le début de l'année

2020. Le coût de fonctionnement de cet équipement est évalué entre 1,3 et 1,5 millions € par an, c'est 6 fois le budget alloué pour l'entretien de nos écoles et crèches en 2018. En réalité, ce coût incombera à la prochaine municipalité.

L'effectif des agents communaux au 31/12/2018 est de 927 agents.

En 2019, 12 départs à la retraite sont prévus, 16 postes supplémentaires qui viendront rejoindre les effectifs, ainsi l'effectif total de notre collectivité atteindra 943 agents. Ces nouveaux agents seront notamment dédiés à la Régie des parkings et à la Médiathèque. On mesure bien ici les limites d'une diminution des charges de personnel, qui, quelle que soit la volonté et les moyens utilisés, se heurte inmanquablement à la nécessité d'une efficacité des services rendus à la population.

On ne peut plus envisager une baisse de ce poste.

Les actions de contrôle et d'analyse doivent, bien sûr, se poursuivre, notamment au niveau des Délégations de Service Public. En effet, les résultats du contrôle de gestion des Délégations de Services Publics sont positifs pour la collectivité, comme le démontre la délibération 2019-019, qui présente un avenant au contrat de Délégation de Service Public avec Indigo-Vinci relatif au Parc de stationnement Hôtel de Ville – Cathédrale. Cet avenant acte l'instauration d'une redevance forfaitaire annuelle de 7 000 € dès janvier 2019 et la régularisation de la redevance forfaitaire depuis 1990.

## 2. Les produits de fonctionnement

Parallèlement à une baisse des dépenses de fonctionnement, on remarque également une baisse des recettes de fonctionnement entre 2014 et 2017. Cependant, en 2018, les produits de fonctionnement augmentent, ils atteignent 65,54 M€, soit 1 M€ de plus qu'en 2017. En 2019, vous prévoyez une hausse faible des recettes de fonctionnement. Les recettes supplémentaires en 2018 se traduisent notamment par l'augmentation des ressources fiscales et les produits du stationnement de surface.

La baisse des ressources institutionnelles depuis 2014 qui se poursuivra en 2019, est toujours compensée par des ressources fiscales qui augmentent depuis 2014.

Ressource principale de notre collectivité, les ressources fiscales brutes représentent, en 2018, 80% des ressources totales.

Après une hausse des ressources fiscales entre 2014 et 2017 de + 3%, elles atteignent en 2018, 52,31 M€.

Dès novembre 2017, avec la mise en place d'une cellule fiscale dont nous avons déjà souligné le travail, les recettes fiscales ont augmenté, 227 000 € de rôles supplémentaires ont été émis en 2018.

En 2019, vous partez sur une hypothèse d'évolution prudente, avec un montant de ressources fiscales quasi-similaire à 2018.

Les taux de fiscalité n'ont pas changé, néanmoins la revalorisation des bases fiscales a conduit à une hausse des impôts locaux chaque année, cette évolution a représenté 350 000 € de plus entre 2017 et 2018. Rappelons que les taux de fiscalité sont à Grasse très élevés.

Si l'on compare les recettes fiscales par habitant entre Grasse et les Communes de même strate, on obtient une recette de 1 010 € par habitant à Grasse contre 755 € par habitant en moyenne pour les communes de même strate.

En outre, l'imposition moyenne par habitant hors abattements est à Grasse supérieure de 20 % à 47 % à celle de la plupart des autres communes de notre Agglomération. On vérifie bien ici le niveau important des impôts locaux à Grasse, il est, par conséquent, inenvisageable de les augmenter à court et moyen terme. Ces impôts et taxes ne sont pas traduits par une réelle plus-value de services à la population.

### 3. L'amélioration de l'épargne brute

Avec une baisse constante des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes fiscales, on observe une amélioration du budget de fonctionnement. Ainsi, l'épargne brute qui permet de rembourser l'annuité de la dette et une partie des investissements s'est améliorée entre 2014 et 2018. L'épargne brute est de 7,9 M€ en 2018. Cependant, une fois les annuités de la dette en capital remboursées, l'épargne nette qui mesure la capacité à financer les investissements est négative depuis 2014. Ainsi, en 2018, l'épargne brute est de 7,93 M€, le capital de dette est de 8,45 M€, l'épargne nette se situe donc à -728 000 €.

Par conséquent, faire le choix d'un désendettement massif, en remboursant des annuités de dette très élevées pour diminuer l'encours de dette, c'est aussi faire le choix de limiter considérablement les investissements pourtant nécessaires pour notre Ville.

### 4. Les investissements

Depuis 2014, les dépenses d'équipement ont fortement baissé. En 2014, on leur consacrait 12,07 M€, en 2017, 7,6 M€, soit une baisse de 37%. Fortement réduit en 2016 et 2017, l'investissement reprend en 2018, les dépenses d'équipement atteignent 9,25 M€.

En 2018, les investissements ont concerné notamment :

- La construction de la Médiathèque pour 3,2 M€. C'est l'investissement le plus important qui pèse lourd sur nos finances locales et grève notre budget d'investissement global.
- La rénovation des bâtiments communaux pour 870 000 €, budget insuffisant au regard de l'ensemble de notre patrimoine bâti dont l'état se dégrade année après année.

C'est un budget auquel il faudrait consacrer une part plus importante, car il s'agit du patrimoine de tous les grasseois.

Les postes les plus importants sont ensuite :

- La pelouse du stade de la Paoute pour 784 000 €,
- La requalification de voirie pour 567 000 €,
- L'équipement et la modernisation des services pour 538 000 €.

Au total, ce sont 9,25 M€ consacrés à l'investissement en 2018, financés par les subventions d'équipement, par 231 000 € de produits de cessions et 6,14 M€ d'emprunts.

En 2019, vous prévoyez 11,52 M€ pour les investissements.

La Médiathèque représente 51 % du budget total d'investissement de 2019.

En 2019, 6,36 M€ sont consacrés à la Médiathèque.

En 2020 ce seront 5,77 M€ destinés à la Médiathèque.

C'est un coût total pour 2019 et 2020 de 12,13 M€ affectés à la Médiathèque, soit plus que le budget total d'investissement de l'année 2018, mais aussi que le budget total prévu de l'année 2019.

Vous consacrez 12,13 M€ pour la Médiathèque en 2019 et 2020, alors que vous prévoyez un montant total de seulement 1,31 M€ pour l'entretien et l'extension des 23 écoles primaires et 7 crèches pour les années 2019 et 2020.

C'est l'illustration même de ce que nous dénonçons dans ce projet de la Médiathèque, un projet qui va encore aggraver le déficit d'équipements publics de notre Ville.

Pour financer les investissements de 2019 à 2020, vous prévoyez 230 000 € de cession foncière pour l'extension du groupe scolaire de Saint Mathieu.

Nous remarquons ici que l'évaluation des cessions d'actifs ne fait plus état de ressources probables, cette évaluation étant très à la baisse par rapport aux indications du rapport d'orientations budgétaires de 2018.

Vous prévoyez également pour financer les investissements de 2019 et 2020, outre les subventions et ressources propres, le remboursement du sinistre de la Médiathèque estimé à 4,5 M€ et l'emprunt prévisionnel plafonné à 10 M€ pour les deux années.

Le volume global en investissement reste faible au profit d'un projet coûteux, la Médiathèque, qui ponctionne la part la plus importante de l'investissement.

Cette « Grande Médiathèque » plombe les investissements de Grasse, en attendant de plomber le budget de fonctionnement de la Ville.

L'endettement reste élevé. Ce qui limite considérablement les marges de manœuvre.

Depuis 2015, l'encours de dette diminue, en 2018, il atteint 85,32 M€.

Néanmoins, le service de la dette n'a cessé d'augmenter.

Si les charges d'intérêt ont diminué, le remboursement en capital de dette à lui augmenté.

Ainsi, en 2017 les charges d'intérêt et l'annuité de la dette représentaient 11,58 M€.

En 2018, ce sont 11,61 M € qui ont été consacrés au remboursement de la dette.

11,61 M€ consacrés à la dette, alors que le budget d'investissement est de 9,25 M € !

En 2019, vous prévoyez également un encours de dette en diminution.

Ainsi, la priorité donnée au désendettement de la Ville a conduit à limiter sensiblement les investissements.

Si en 2018 la tendance s'inverse, c'est au profit d'un projet unique : la Médiathèque, qui limite l'entretien et la valorisation de notre patrimoine et aggrave un déficit d'équipements publics.

Ces orientations budgétaires sont en termes d'investissement loin de répondre aux besoins des grassois et de notre Ville.

N'oubliez pas, à travers mes propos, que nous sommes opposés à un projet culturel, nous défendons la culture comme moyen d'émancipation et ciment social. La culture ne se décrète pas par la seule édification d'un bâtiment quand nombre de manifestations et d'associations disparaissent.

Ce projet d'équipement à vocation culturelle sur un terrain qui présente des risques, s'avère, et ce rapport d'orientation budgétaire le prouve, inadapté à notre situation financière.

Il est regrettable que vos priorités en investissement telles que définies dans ce rapport ne permettent pas de faire face au déficit d'équipements publics et au manque criant d'entretien des voiries, des écoles, des bâtiments de notre commune.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame CONESA pour la qualité de votre analyse et de votre lecture des chiffres. Merci d'avoir souligné et mis en lumière la bonne gestion de la collectivité, l'amélioration des ratios, le désendettement à marche forcée de la ville. Oui nous voulons désendetter la ville. La baisse des charges de fonctionnement, la maîtrise des charges de fonctionnement. Merci d'avoir constaté que tout ce que nous avons présenté est en résonance avec ce que vous venez de dire. Je note simplement en conclusion de votre intervention cette question que vous mettez en lumière et qui est exacte, de dire qu'on a fait ce choix de désendetter la ville et faire tout et son inverse. On ne peut pas dire qu'on va désendetter la ville et en même temps déployer des investissements aux quatre coins de la ville. On a concentré un certain nombre de choses et vous omettez dans votre intervention de parler des concours extérieurs de la Médiathèque qui viennent soulager une facture communale et les coûts strictement pour la commune. Je salue la qualité du travail. Je sais que vous avez échangé auprès de la Direction des Affaires Financières, auprès de Monsieur LUBATTI. Vous avez regardé dans les moindres détails ce rapport d'orientation budgétaire. Depuis le début de ce mandat vous êtes dans cette constance du travail sur cette lecture des chiffres.

### **Madame Magali CONESA**

Par rapport à la Médiathèque, j'avais demandé au dernier Conseil Municipal un point sur la médiathèque, sur les finances de la médiathèque. C'est-à-dire ce qui allait être apporté comme concours extérieur. Un point précis de chacune des dépenses. Je l'ai demandé deux fois et j'aimerais beaucoup l'avoir.

## **Monsieur le Maire**

Nous avons organisé une réunion à votre demande pour cela et nous n'avons pas eu de participant. Une invitation a été transmise pour partager l'ensemble des chiffres, des concours financiers extérieurs que ce soit ceux du département, de l'ANRU, de la Région, les crédits de la DRAC pour avoir une lecture complète. Il faut comparer ce qui est comparable. Il faut regarder ce que cela coûte à la collectivité mais aussi intégrer en diminution du coût de la collectivité ce qui nous est porté financièrement par les différents partenaires du projet. Parce que cela ne reste pas à peser sur le contribuable grassois.

## **Madame Magali CONESA**

Ce que j'ai pris ce sont les montants indiqués dans le rapport d'orientation budgétaire et qui préfigure des budgets qui vont être faits en 2019 et 2020.

## **Monsieur le Maire**

Absolument mais il faut les pondérer avec les participations extérieures qui viennent en recette afin de réaliser ce projet. Je trouve qu'à part ce point nous sommes dans une lecture partagée, proche de la réalité et très sincère dans les orientations politiques que nous assumons dans le souhait de désendetter la ville et de retrouver pour la ville une sortie des situations inquiétantes que nous avons par le passé et avoir des marges de manœuvre en désendettant, en payant moins de charges financières, moins d'intérêts à la banque pour pouvoir investir sur notre ville, comme vous l'avez souligné, qui a besoin pour ses écoles, ses routes, ses bâtiments communaux. C'est en améliorant la situation financière, en désendettant à marche forcée la ville. Je sais que ce n'est pas la meilleure façon d'être aimé, élu, mais c'est notre rôle de retrouver pour notre ville une situation financière acceptable dans un niveau qui nous permet de sortir de ces situations difficiles. Je n'ai cessé en quatre ans de travailler dans ce sens, dans une démarche de contrainte budgétaire, de baisse du fonctionnement, de baisse de la masse salariale. Vous avez raison de dire que ces baisses ne sont pas inexorables et on est au bout de ce que l'on peut faire. Je le constate en disant qu'on a été au bout de l'exercice en contraignant au maximum chacun des services. Nous avons fait les plus grands efforts. Il a fallu réaliser un tour de force pour pouvoir résister à un choc de près de 4 500 000 € de baisse de DGF. Cette injustice que je dénonce, la DSU pour laquelle la ville n'est plus éligible avec ces Lois qui ont été mises en œuvre.

## **Monsieur Paul EUZIERE**

Deux points. D'abord le poids de la dette. Les remboursements sont énormes près de 12 millions par an. Deuxièmement à l'intérieur des dépenses d'investissement le poids de la médiathèque. Magali CONESA a dit que cela représente 51 % du budget total d'investissement de 2019. Il y a quasiment 12 130 000 € entre 2019 et 2020 pour la médiathèque. Je rappelle que la médiathèque était contractualisée auprès de l'ANRU à 10 600 000 €. Il ne faut pas confondre la médiathèque et l'aménagement du quartier. C'est là qu'intervient l'ANRU et c'est là que l'on a besoin de comptes précis. Il y a eu une contractualisation avec l'Etat, le Département et la Région sur la base de 10 600 000 €. Sur le rapport on espère que l'on aura gain de cause pour 4 500 000 € pour l'effondrement. Ça c'est aléatoire car les recours sont aléatoires. On n'est pas sûr d'avoir gain de cause et que cela sera cette année. Nous sommes dans la confusion permanente. Aujourd'hui il y a un article sur Nice-Matin sur l'arrêt du chantier de la rue Droite, de l'effondrement. Ce ne sera pas un an mais lorsqu'on arrête au mois d'octobre et qu'on prévoit en mai cela fait 8 mois. Pourquoi cette interruption : parce que Rue de la Lauve il y a un bâtiment qui doit être abattu courant octobre prochain. Là aussi on espère que ce sera compris dans le préjudice. L'autre point qui n'a pas été abordé c'est l'évolution de la population grassoise telle qu'elle ressort des données de l'INSEE. En 2011 il y avait 51 631 habitants et en 2016, 50 677 habitants il y a près de 1 000 grassois qui sont partis, 1.85 %. Or jusqu'en 2016 nous avons une croissance, en 2006 nous comptons 48 801 habitants et en 2016, 50 677 habitants soit 1876 habitants en plus. Nous avons près de 300 habitants qui partent par an. Tout cela a une implication sur la DGF. Plus la population diminue moins on a de ressource. Bien sûr on peut compenser par de nouvelles recettes fiscales, les parcmètres...Grasse voit sa population diminuer sensiblement. C'est un élément que nous devons avoir, nous élus, en tête. Nous devons réfléchir. La tendance est là. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Nous allons avoir des commissions ad'hoc sur l'exercice 2019 et j'ai demandé à Madame CHABERT de bien vouloir coordonner cela sur l'aménagement des places publiques. Je serais heureux que vous puissiez y participer Monsieur le Président EUZIERE, pour donner votre avis sur les places publiques. Sur la question de la provision du risque ce n'est pas quelque chose de suspensif. Donc ce sera exécutoire et on encaissera. C'est pour cela qu'on l'a inscrit en recette.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

L'immeuble de la Lauve qu'il faut abattre....

### **Monsieur le Maire**

Moi je vous parle des 4 500 000 € du sinistre. Vous êtes bien au courant par Nice-Matin et vous ne les mettez pas en cause, heureusement.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

La presse est faite par des hommes et doit être critiquée pour ce qu'elle est. Ce n'est pas parole d'évangile et même l'évangile, on peut le critiquer. Je fais partie de cette tribu-là. Il n'y a pas de paroles non critiquables.

### **Monsieur le Maire**

Je ne partage pas ce sentiment vis-à-vis de l'évangile en tout cas.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Juste une parenthèse historique. Les premiers qui ont été critiqués vis-à-vis des évangiles ce sont LUTHER et CALVIN.

### **Monsieur le Maire**

Je vous indiquerai pourquoi je ne partage pas votre sentiment.

### **Monsieur Jean-Paul CAMERANO**

Dans cet exercice comptable convenu où les faits sont têtus :

1. l'équilibre budgétaire n'est tenu que par les importants transferts à la CAPG, elle-même désormais en difficulté. A cet égard, le DOB devrait intégrer une vision prospective partagée avec l'agglo, surtout qu'il y a maintenant un même DGS. L'exposé des motifs justifiant le recrutement de Monsieur FACHINETTI sur le double poste de DGS ville et aggro répondait à cette volonté d'intégration et de mutualisation. Rien n'est dit en ce domaine...
2. La cession d'actifs est présentée comme la formule pour désendetter la ville (p19) sans aucune vision stratégique sur l'emploi de ces ressources et la création de valeur fiscale pour la collectivité. C'est le pire scénario financier possible.
3. La gestion prévisionnelle des Emplois et des Carrières est quant à elle annoncée comme étant la solution pour « calibrer » et maîtriser la charge du personnel. Cette GPEC, annoncée depuis 2014, n'est toujours pas en place, alors que c'est le poste le plus « à risque » des dépenses de la collectivité (p 44). Le niveau de rémunération du précédent DGS prouve que les RH relèvent plutôt de la « politique des copains » plus que d'une vision vraiment stratégique des personnels de la commune et de l'agglo. Rien n'est dit sur la formation des agents, leurs parcours pro, etc. C'est une présentation juste comptable des

choses. On avait annoncé que les contractuels étaient la source de toutes les difficultés de la commune. Ils représentent 1/3 des effectifs la catégorie A (p 42). Il serait intéressant de connaître précisément ceux du cabinet du Maire.

4. Est évoquée par ailleurs une panoplie d'outils de gestion complémentaires qui existaient dès 2003. Tableaux de bords mensuels, contrats d'objectifs par direction, mutualisation des budgets par DGA, pool comptables. Toutes ces procédures existaient et avaient permis de présenter des objectifs financiers crédibles aux partenaires financeurs du projet de renouvellement urbain : 90 M € d'investissement en 10 ans sur le grand centre...soit plus de 9 M € par an, dont les 3/4 financés par les institutionnels. Qu'est devenu ce projet ? Où en sont les réalisations ?

En 2009, Grasse signait le premier contrat de renouvellement urbain du centre historique en France ; en 2020, le Monoprix du centre ferme ses portes, las d'attendre, une politique publique déterminée.

5. Au titre de la gestion de la dette : on s'aperçoit que malgré l'effondrement de l'équipement, la dette ne diminue pas : environ 10 ans.
6. Désendettement : (p 45 et 46). On annonce environ 6 M € de désendettement « brut » sur la période soit 1 M €/an pendant le mandat. C'est juste le trend courant imposé par l'état aux communes dépensières ; il ne relève aucunement d'une action volontariste de la municipalité. Cela représente environ 1,5 % du budget annuel de la commune. Par ailleurs on annonce 9,9 M € d'emprunt, pour 16,1 M € de remboursement sur la période. L'endettement se poursuit ; pour le stabiliser (et non le diminuer) il aurait fallu ne pas dépasser 8 M € d'emprunt prévisionnel sur la période, on est à plus de 2 millions.
7. Les projets d'investissement pour 2019 et 2020. Ils relèvent du saupoudrage électoral, beaucoup de voiries probablement financées par le conseil départemental. Aucune stratégie d'envergure en faveur du renouvellement urbain. Rien sur la stratégie de revitalisation commerciale, rien sur la gestion des parkings, rien sur la politique de l'Habitat en centre-ville. Le Monoprix ferme. Aucune vision sur le redéploiement des bâtiments communaux, aucun moyen sur ce sujet extrêmement important, alors même qu'un agent a perdu la vie l'année dernière dans un bâtiment où les conditions de sécurité ne devaient manifestement pas être convenablement remplies.

En conclusion, un DOB comptable sans ambition, un inventaire à la Prévert, une liste de courses sans souffle. C'est quoi le projet stratégique de la commune pour sa ville ? Comment redresser Grasse ? Comment fonctionne la ville avec ses hameaux ? Et les transports publics de demain pour faire face à l'engorgement du centre ?

A cela aucune proposition. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Je pense que vous n'avez pas lu complètement ce rapport et ce projet de budget 2019. Nous soulignons que la communauté d'agglomération vient de sortir du réseau d'alerte et c'est bien à l'inverse de ce que vous évoquez en début de propos. Je ne partage pas tous ces éléments d'analyse.

### **Madame Myriam LAZREUG**

Quel est le montant total des concours extérieurs pour la médiathèque et la date à laquelle ils seront versés ? Ensuite je voudrais connaître le montant des pertes du cinéma Studio pour l'année 2018.

### **Monsieur le Maire**

Concernant la médiathèque nous vous avons invité à une réunion de travail de 2 heures où vous n'êtes pas venue.

### **Madame Myriam LAZREUG**

Je n'ai rien reçu. Peut-on avoir une idée approximative ?

**Monsieur le Maire**

Vous l'avez reçue Madame LAZREUG.

**Madame Myriam LAZREUG**

Non.

**Monsieur le Maire**

Monsieur FACCHINETTI, imprimez moi le mail de Madame LAZREUG.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Imprimez moi aussi le mien car je n'ai rien reçu également.

**Monsieur le Maire**

Je vais vous imprimer cela et vous donner l'intégralité de ces éléments à la fois sur le calendrier 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 et sur les incréments financiers. Concernant le cinéma Studio nous sommes sur une perte d'exploitation de 70 000 €. Je vous transmets un tableau avec les entrées mois par mois avec les fréquentations et les recettes.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Dans mon intervention je cite les pages où sont tirées les informations qui étayent mon argumentation. Vous avez pris l'habitude de déclarer que mes propos étaient fantaisistes. Page 23, vous avez un tableau qui nous donne l'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2014 soit à quelques mois de votre prise de fonction. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la dette de la ville de Grasse s'élevait à 84 000 000 €. Page 21 du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) il est indiqué qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 une fois tenu compte du fonds de soutien, en 2018 la dette est de 85 320 000 €. Donc le 1<sup>er</sup> janvier 2014, 84 000 000 € et le 1<sup>er</sup> janvier 2019, 85 320 000 €. Concernant la dette votre bilan est donc simple il consiste en une augmentation de la dette de 1 032 000 €. Lorsque l'on entend parler de volonté de désendetter la ville, après 5 ans la dette a augmenté 1 032 000 €. Concernant la fiscalité, si les taux sont restés fixes, la fiscalité a augmenté du fait de l'augmentation très élevée des bases (page 12) du ROB. L'augmentation des bases a été de 1.44 % en 2017 et de 2.42 % en 2018. Autrement dit en deux ans l'augmentation de la fiscalité est de 3.9 %. Pour être plus précis (page 6) du ROB, il est écrit je cite : « il est à noter que le revenu fiscal supplémentaire lié aux taxes d'habitation et foncière représentent un volume d'environ 1 600 000 € si on compare 2017 à 2014. En 2018, le produit de la fiscalité direct s'élève à 32 000 000 € (page 13). Page 32 du rapport on constate que c'est 32 000 000 € se répartissent de façon équitable entre la taxe foncière et la taxe d'habitation. 15 897 000 € pour la taxe foncière et 16 032 000 € pour la taxe d'habitation. Autrement dit le produit annuel fiscal supplémentaire lié aux taxes d'habitation et foncière représentent 1 600 000 € en valeur absolue et cela représente 10 % de la taxe foncière et pour le dire autrement 10 % de la taxe d'habitation. Ces taxes sont équivalentes. Par rapport à 2014 c'est 10 % de plus. Voilà la réalité de la fiscalité. Donc la pression fiscale a fortement augmentée pour les grassois. Durant votre mandat la dette a augmenté de 1 300 000 € et la fiscalité de 3.9 % rien qu'en comptant les deux dernières années. Comment en est-on arrivé là ? Pour quel bénéfice ? La cour des comptes vous avait demandé de réduire les charges de personnel, pourtant les charges augmentent page 37 du rapport. En 2014 les charges du personnel s'élevaient à 34 157 000 €, en 2019 on passe à 34 500 000 € et on nous annonce 34 800 000 € pour 2020. Contrairement aux recommandations de la cour des comptes les charges de personnel ne baissent pas, elles augmentent et malgré le transfert d'un grand nombre de fonctionnaires à l'agglomération qui compte aujourd'hui 500 agents. La ville de Grasse n'a pas réduit ses effectifs. Malgré les 125 départs en retraite depuis votre élection soit 13 % des effectifs partis en retraite, les charges de personnel augmentent. Pourquoi ? Du fait du décalage entre votre discours et la réalité. Vous nous aviez annoncé que deux personnels sur trois partants en retraite ne seraient pas remplacés. La réalité des chiffres montrent que vous n'avez pas tenu vos engagements. Il est très amusant de lire page 37 de ce rapport je

cite : « la ville de Grasse va poursuivre ses efforts en 2019 et 2020 en limitant les recrutements par la mise en place d'une politique de mobilité interne et de mutualisation encore plus dynamique » ou encore page 43 « la ville de Grasse va poursuivre ses efforts en limitant les recrutements par la mise en place d'une politique de mobilité interne et de mutualisation encore plus dynamique », page 44 l'augmentation du nombre d'agents prévisionnels au 31 décembre 2019 sera, sous réserve de la confirmation de chacun des recrutements et des départs, à 943 agents, soit 16 postes supplémentaires, soit une augmentation des effectifs de 2% sur une seule année. Alors pour quel bénéfice ? Pour la construction d'une grande médiathèque. Pour la construction elle-même, cette très grande médiathèque c'est 6 300 000 € page 48 sur 11 500 000 € soit plus de la moitié des investissements de 2019. L'année prochaine ce sera 7 500 000 €. Le coût de la médiathèque n'est pas seulement sa construction mais son fonctionnement. Nous ne connaissons toujours pas le coût de fonctionnement bien que nous le demandons depuis 2014. Madame BOURRET avait annoncé que 30 personnes seraient nécessaires pour la faire fonctionner. Soit un coût annoncé verbalement de 1 400 000 € par an pour les salariés. Ce chiffre est minoré. Il représente 9 % de ce que représente la taxe foncière. Concernant cette médiathèque il semblerait qu'il y ait un dossier dans le dossier. Nous apprenons aujourd'hui dans Nice-Matin que certains immeubles présentent une fragilité du fait de la construction de la Médiathèque rue de la Lauve. Pouvez-vous nous faire un retour sur cette situation ? Je vais finir mon propos avec l'abandon total du centre-historique. Vous avez mis en place une politique de stationnement mortifère avec pour corollaire la fermeture annoncée du magasin Monoprix. Vous êtes responsable de la baisse de fréquentation du centre-historique et de la fermeture de Monoprix. Sur 2018, près de 30 000 PV sur le périmètre très restreint du centre-historique, de quoi achever et vider le centre-historique. Vous avez 5 ans pour travailler à la revitalisation du centre-historique, vous aurez contribué par votre inaction, vos erreurs et par votre manque de vision à l'achever. Pourquoi le centre-ville de Mouans-Sartoux est-il si dynamique ? Si florissant ? Pourquoi le cinéma de Grasse est-il dans le rouge, renfloué chaque année à coût de dizaine de milliers d'euros ? Il n'y a pas de fatalité mais des choix politiques. Le constat est accablant concernant la dette, la fiscalité, vos projets. Vous rendrez la ville en 2020 dans un état bien pire que l'état dans lequel vous l'avez trouvée en 2014.

#### **Monsieur le Maire**

Vos propos sont inexacts. Je vais y répondre point par point. Plus de 3 500 000 € d'épargne brute entre 2014 et 2018, ça c'est accablant. Oui nous sommes dans un désendettement accru de la ville de Grasse. Madame CONESA vient de le dire. Nous sommes dans un désendettement trop forcé et je vais rappeler les chiffres car vous les maniez à la sauce « CASSARINI ». En décembre 2014 le niveau de dette était de 92 100 000 €, au 31 décembre 2018 le niveau de dette est de 85 320 000 € net du fonds de soutien.

#### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Si vous regardez le tableau page 23 vous avez l'endettement à 92 100 000 €, ce montant est avant la déduction du fonds de soutien.

#### **Monsieur le Maire**

Il n'y avait de fonds de soutien Monsieur CASSARINI. En 2014, le fonds de soutien n'existait même pas. Vous mélangez tout.

#### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Il faut regarder décembre 2013, quatre mois avant que vous ne preniez la ville et là l'endettement était de 84 000 000 €. C'est vous qui l'avait fait passer de 84 000 000 € à 92 000 000 €.

#### **Monsieur le Maire**

Ce n'est pas moi qui aie voté le PPP.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je le sais, vous êtes responsable de rien.

**Monsieur le Maire**

Toutes les personnes sensées autour de la table savent que lorsque l'on vote un exercice fin 2013 et qu'on inscrit des dépenses, un vote d'un PPP de 20 000 000 € que j'ai intégré suite au débat avec Monsieur EUZIERE. Il avait raison de dire que le PPP fait partie du volume de la dette de la commune. Lorsque j'ai été élu le budget 2014 était voté. A la fin de l'exercice nous étions à 92 100 000 € et au 31 décembre 2018 nous sommes 85 320 000 €, fonds de soutien déduit.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est pour cela qu'il est juste de parler de 85 000 000 € aujourd'hui et pas de 95 000 000 € comme cela est inscrit dans le tableau. Vous voulez retenir 92 000 000 € pourquoi pas. A ce moment-là si vous retenez le chiffre de 92 000 000 € vous pouvez estimer qu'il y a eu une baisse.

**Monsieur le Maire**

Cela fait une baisse de 7 000 000 €. Tous les budgets que j'ai votés depuis le début de ce mandat ont constaté un désendettement. Je vais vous donner tous les budgets.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

J'ai eu tous ces chiffres. Vous voulez retenir le chiffre du 31 décembre 2014 de 92 000 000 € et de là vous dites que vous avez baissé à 85 000 000 €. Cela vous arrange. Vous occulterez ce qui s'est passé la première année. On a fait un bon de 8 000 000 € entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2014. Vous n'avez toujours pas fini de l'éponger 6 ans plus tard. En janvier 2014, la dette était de 84 000 000 € et aujourd'hui elle est toujours 1 000 000 € de plus que ce qu'elle était.

**Monsieur le Maire**

Chaque budget voté a montré un désendettement.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous pouvez le répéter jusqu'à demain, ce n'est pas vrai.

**Monsieur le Maire**

Entre 2014 et 2018 vous constatez une baisse de la masse salariale de 150 000 €.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Moi j'ai pris le chiffre de 2019. 34 150 000 € en 2014, 34 000 000 € en 2018 et 2019, donnez-nous le chiffre.

**Monsieur le Maire**

Entre 2014 et 2018 j'ai baissé la masse salariale de 150 000 € en incluant l'absorption du GVT. On ne peut pas faire plus. En 2019 et 2020 on prévoit moins de 2% d'augmentation à comparer avec l'augmentation constatée pour la collectivité. Entre 2014 et 2020 nous aurons à peu près 2% d'augmentation. Ce qui nous emmènera en 2020 à 34 800 000 €.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous n'avez pas eu une préconisation de la cour des comptes de baisser la masse salariale.

**Monsieur le Maire**

J'ai baissé la masse salariale. Avec l'absorption du GVT.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Cela n'arrête pas d'augmenter parce que vous embauchez. On ne passe pas de 927 à 943 ?

**Monsieur le Maire**

Nous allons parler de l'augmentation fiscale. C'est être très sournois de dire que nous avons augmenté les impôts à Grasse. Les bases ont augmenté. Que puis-je faire là-dessus Monsieur CASSARINI ?

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Votre action est sur les taux. Si vous voulez que la fiscalité reste la même et que les contributeurs grassois payent toujours la même chose, vous avez un levier qui consiste à baisser les taux, en proportion de ce que les bases augmentent.

**Monsieur le Maire**

Vous plaisantez ?

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est vous qui plaisantez en disant que la fiscalité ne bouge pas. Les grassois payent plus aujourd'hui 4 % d'augmentation en 2 ans. Vous ne pouvez pas bouger les bases mais vous pouvez bouger les taux. Pourquoi la fiscalité ne pourrait-elle pas baisser à Grasse ?

**Monsieur le Maire**

Nous avons perdu 4 500 000 € de baisse de la DGF.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous générez 1 500 000 € de frais de fonctionnement d'une médiathèque à venir. Cela représente 10 % de la taxe foncière. Page 44, 16 postes supplémentaires concernant les embauches. La cour des comptes vous demande de baisser les charges de personnel.

**Monsieur le Maire**

Nous avons baissé la dette, la masse salariale.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est faux, 16 postes supplémentaires page 44.

**Monsieur le Maire**

Au 31 décembre 2019 oui. De 2014 à 2020 c'est une augmentation de 2% en incluant le Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Nous avons voté 0 % d'augmentation des taux depuis le début de la mandature. Vous ne pouvez pas me reprocher la fluctuation des bases sur le plan national.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous n'avez aucun pouvoir sur les bases mais vous avez un pouvoir de définir ce que paye les grassois. Ce que je constate c'est qu'aujourd'hui les grassois payent 1 600 000 € de plus du fait de l'augmentation des bases qui représente 10 % de la taxe foncière. Peut-être que c'est de la faute de l'Etat et que cela vous arrange.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas dans ce débat communal que nous réglons les bases de l'Etat.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Malgré ces ressources supplémentaires, on voit le bilan.

**Monsieur le Maire**

Qui est positif sur l'épargne....

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je ne l'ai pas vu car je vous ai démontré tout le contraire.

**Monsieur le Maire**

En prenant une démonstration erronée.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je vous ai interrogé sur ces immeubles qui menacent peut-être de s'effondrer. Pouvons-nous avoir des précisions ? Nous ne souhaitons pas rester sur un article de Nice-Matin qui a le mérite de révéler les choses.

**Monsieur le Maire**

Madame CESARI, pouvez-vous amener à Madame LAZREUG et Monsieur CASSARINI la copie de l'invitation à une réunion.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je ne l'ai pas reçu.

**Monsieur le Maire**

Je l'ai imprimée.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Il faudra le refaire car cela m'intéresse.

**Monsieur le Maire**

Oui mais on n'est pas là pour se détendre.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Moi je ne l'ai pas eue.

**Monsieur le Maire**

Sur les immeubles fragilisés j'ai eu l'occasion de partager cela avec Monsieur EUZIERE qui m'a interrogé officiellement par écrit et je lui ai transmis une réponse complète par l'intermédiaire de Monsieur DIAZ. Je vous apporterai les mêmes réponses sur tous les éléments de fragilité. Je n'ai rien à cacher. On peut partager toutes ces questions-là. Dans le centre-ville il y a un habitat très dégradé d'après-guerre, avec des immeubles sans toiture, fenêtre, sans plancher. Je vais vous donner tous ces éléments pendant la séance.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Connaissez-vous les propriétaires de ces immeubles ?

**Monsieur le Maire**

La ville de Grasse.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ils ont été fragilisés à quelle occasion ? Suite à l'effondrement ?

**Monsieur le Maire**

Je vais vous transmettre tous les éléments.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Aujourd'hui pour conforter les immeubles c'est la ville qui paye ?

**Monsieur le Maire**

Cela fera partie du sinistre.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

On a dépensé combien jusqu'à maintenant sur cet immeuble pour le conforter ?

**Monsieur le Maire**

280 000 €. Là nous prévoyons une sécurisation.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Il y a deux choses différentes. Il y a le 47-49 rue Droite qui s'est effondré en novembre 2015 et il y a le 1 rue de la Lauve. Cela a coûté 4 500 000 € l'évacuation, la mise en sécurité et maintenant il faut abattre l'immeuble à côté de la rue de la Lauve.

### **Monsieur le Maire**

Nous y travaillons avec les Architectes des Bâtiments de France sur des confortements. Je vous amener le tableau de la dette ...

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je pense que c'est pour vous car moi je sais lire. Ne soyez pas condescendant. Je vais regarder cela car moi je n'ai rien reçu.

### **Monsieur le Maire**

Je viens de vous donner le mail et je vais également le donner à presse car je ne veux que l'on dise n'importe quoi.

Mesdames, Messieurs, je constate que nous avons tenu ce débat et je vous remercie pour vos contributions. Il ne fait pas appel au vote mais je prends acte que ce débat a bien eu lieu.

## **2019 - 03 POSE D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE CHARLES NEGRE**

### **Monsieur le Maire**

Considérant la volonté de la Ville de Grasse de préparer la commémoration du bicentenaire de la naissance de Charles Nègre (1820-1880), peintre et photographe grassois de renommée internationale. Son atelier photographique était installé pendant plus de 20 ans, quai de Bourbon à Paris, la Ville de Grasse souhaite distinguer ce lieu en y apposant à ses frais une plaque commémorative à la mémoire de Charles Nègre.

Suite à votre demande d'intervention au dernier conseil municipal, j'ai demandé à ce que la plaque puisse être installée par une équipe sur Paris et non par des employés communaux.

Nous enlevons donc les frais de déplacements à cette délibération.

Nous devons par contre, attendre :

1. L'instruction de l'Architecte des Bâtiments de France en charge du secteur de l'île Saint-Louis (les dimensions de la plaque pourront être modifiées entraînant un léger changement de prix du devis fait à ce jour).
2. Le vote à l'assemblée générale annuelle des copropriétaires de l'immeuble du quai Bourbon (Assemblée générale en juin 2019).
3. L'autorisation finale à la Préfecture de Paris

Ce ne sera qu'après ces trois étapes, que la ville de Grasse pourra poser la plaque commémorative. Elle délèguera cette pose à un prestataire de la région parisienne afin d'en réduire les coûts.

La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 6 février 2019, je vous demande de bien vouloir accepter de payer la fabrication et la pose de cette plaque à Paris, quai Bourbon.

Avez-vous des interventions ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Monsieur le Maire**

Le présent rapport a pour objet la politique de restauration et de mise en valeur du patrimoine communal et vu l'intérêt de cette restauration pour l'histoire de la ville et l'art français, la fondation « LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS » souhaite participer financièrement aux travaux de restauration et rembourser à la commune une partie des dépenses inhérentes aux travaux de la statue Fragonard Square du Clavecin. Considérant la détérioration ancienne de la statue réalisée par le sculpteur Auguste Maillart en 1907, en hommage au peintre grassois Jean-Honoré Fragonard et sise sur le square du Clavecin. La fondation « LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS » s'engage à rembourser à la commune, sur présentation des factures, les dépenses inhérentes aux travaux à hauteur de 7500 euros HT maximum. La commune de Grasse réglera l'ensemble des travaux. Les dépenses relatives aux prestations réalisées, suivant les quantités réellement exécutées, seront remboursées par la fondation « LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS », à la ville de Grasse dans la limite de la somme de 7500 euros HT. Le devis s'estime à 9 000 € T.T.C, le budget supplémentaire sera pris sur le service Ville Art et Histoire. La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 6 février 2019, je vous demande de bien vouloir accepter la participation financière de la Fondation LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS d'un montant maximum de 7 500 € H.T, approuver les termes de la convention de participation financière entre la Fondation « LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS » et la commune de Grasse et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Avez-vous des interventions ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

J'ai vérifié, j'ai bien reçu ce mail.

**Monsieur le Maire**

Je vous remercie de le reconnaître.

Je cède la parole et la Présidence de séance, devant prendre un appel, à Monsieur WESTRELIN, 1<sup>ER</sup> Adjoint.

2019 - 05      COMMANDE PUBLIQUE - ACHATS  
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES DURANT L'ANNEE 2018

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Il est porté à connaissance du conseil municipal de la liste des marchés notifiés de janvier à décembre 2018. Cette liste sera publiée sur le site internet de la ville de Grasse en rubrique marchés publics. Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres.

Avez-vous des observations ?

Non. Nous prenons acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

2019 - 06

**COMMANDE PUBLIQUE - ACHATS  
AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Dans un souci de simplification des procédures et pour tenir compte des évolutions réglementaires et techniques, le Conseil Municipal du 30 juin 2011 a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention pour la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité. La convention signée le 21 juillet 2011 entre la Préfecture des Alpes-Maritimes et la Ville de Grasse prévoyait la nature des actes administratifs pouvant être adressés de manière dématérialisée au contrôle de légalité et excluait les actes de commande publique. L'objectif est que la ville puisse transmettre par voie électronique l'ensemble de ses actes et de leurs annexes, quelle que soit la matière, à l'exclusion des actes d'urbanisme et ceux relatifs au droit d'occupation des sols. Aussi, l'avenant n°3 à la convention initiale de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité a pour objet de prendre en compte une nouvelle extension du périmètre des actes de la collectivité transmis par voie électronique au « représentant de l'État » dans le département. Ce périmètre supplémentaire concernera à présent la télétransmission des actes de commande publique. La ville s'engage par ailleurs à respecter les clauses de la « Charte de la dématérialisation des actes de la commande publique dans le département des Alpes-Maritimes » sous peine du rétablissement de la transmission sur support papier.

**Madame Myriam LAZREUG**

Stéphane CASSARINI et moi-même voterons la délibération bien que le service du contrôle de légalité soit dématérialisé depuis longtemps. Aucun contrôle n'est effectué que ce soit des délibérations ou des actes à venir puisque la plupart des délibérations qui ont été annulées par les juridictions avaient toutes passé sans problème le contrôle de légalité. Ce contrôle est théorique et inefficace dans la pratique.

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous d'autres interventions ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 07

**RENOUVELLEMENT URBAIN  
OPERATIONS FACADES SUR LE CENTRE HISTORIQUE ET DEVANTURES  
COMMERCIALES SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA  
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2018 élargissant le périmètre de l'opération façades à l'ensemble du centre historique. Le fait que dans le cadre de sa politique de Renouveau Urbain, la ville de Grasse a mené depuis 2015 une opération de « ravalement des immeubles » en Centre Historique portant sur les façades et les devantures commerciales autour de la Place aux Aires et sur la rue Jean Ossola afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et l'accueil des visiteurs.

Les montants de subventionnement délibérés suivants :

- Pour les devantures commerciales : la subvention municipale représentera 50 % de la facture acquittée Hors Taxe plafonnée à 3.000 euros.

- Pour les façades : la subvention municipale représentera 40 % de la facture acquittée Hors Taxe plafonnée : Le versement des subventions est conditionné par la qualité de la réalisation des travaux, leur conformité à la demande d'autorisation qui sera soumise à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le montant de cette subvention concerne la Façade 22 rue des augustins – 06130 GRASSE

Bénéficiaire : copropriété 22 rue des augustins  
Montant des dépenses travaux complémentaires : 3 485 € H.T  
Montant des travaux subventionnables : 3 485 € H.T  
Taux : 40 % plafonné à 265 €/m<sup>2</sup> (décroûtage total)  
Subvention totale allouée : 1 394 €

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

Avez-vous des interventions ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 08            MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC  
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Monsieur Christophe MOREL**

Le Conseil municipal a par délibération du 6 novembre dernier approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme. Ce nouveau PLU est exécutoire depuis le 10 décembre 2018. Suite à la transmission des documents de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Grasse au Préfet, les services de l'Etat ont noté des erreurs matérielles dans le document transmis. Le Préfet a donc formulé par courrier en date du 26 décembre dernier, des observations en nous demandant de bien vouloir les corriger. Ces erreurs ainsi que d'autres relevées par les services, n'entachant ni l'économie générale du PLU ni les orientations déterminées dans le PADD, et ne constituant aucunement des modifications substantielles, leur correction dépend bien d'une procédure de modification simplifiée du PLU. La procédure a été engagée par un arrêté du Maire en date du 7 février dernier conformément au code de l'urbanisme et complétée par la présente délibération du Conseil Municipal qui détermine les modalités de mise à disposition au public du dossier. L'objet de cette délibération concerne la fixation de ces modalités pour le dossier de modification simplifiée. Il sera donc mis à disposition du public, du 25 mars au 26 avril prochain au service urbanisme de la Ville de Grasse, également sur le site internet de la ville et sera composé du projet de modification ainsi que de l'exposé des motifs. Je souhaite vous préciser par ailleurs que cette mise à disposition n'est pas une enquête publique, il n'y a pas de commissaire enquêteur, seulement un registre pour recueillir les observations du public en lien uniquement avec l'objet de la modification, soit la correction de ces erreurs matérielles. A l'issue de cette période, le bilan sera présenté en conseil municipal et le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des observations sera adopté par délibération.

Pour votre information les éléments qui feront l'objet de ce dossier de modification simplifiée sont les suivants :

- Quatre erreurs matérielles ont été identifiées par le Préfet à l'occasion de l'exercice de son contrôle de légalité, et huit autres ont été révélées lors de l'application du PLU révisé.

Les évolutions demandées par le Préfet sont liées à la prise en compte des avis émis par la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) lors de la session du 6 février 2018 et qui n'ont pas été conformément traduites dans la version approuvée du PLU du 6 novembre 2018, concernant les ouvertures à l'urbanisation ou encore la « forme » des périmètres de protection des monuments historiques.

Les autres évolutions pour erreur matérielle ont été notées par les services, notamment lors de l'instruction de certains dossiers et il est proposé de profiter de cette procédure pour clarifier les points suivants :

- Le classement en zone UCa (et non UJa) de la demande d'ouverture à l'urbanisation NU 30 dans les Hauts de Grasse, comme le précisait le compte rendu d'évolution du 13/02/2018 du PLU remis aux services de la Préfecture suite aux décisions de la CDPENAF du 6 février 2018 et conformément à la zone urbaine de rattachement ;

- remettre la servitude de localisation (SLI-V8) pour élargissement de voirie, dans la liste des emplacements réservés du PLU, cette servitude figurant sur les plans de zonage du PLU approuvé ;
- La correction de la discordance de la hauteur maximale des murs de soutènement, retenue à 2 mètres dans le PLU approuvé tel que cela ressort de l'article DP-UAU-4 p.53, alors que la hauteur mentionnée dans le paragraphe relatif à l'aspect des murs de soutènement, article DP-UAU 5 p.55, est de 1,50 mètres de hauteur. L'article DP-UAU 5 doit être modifié en ce sens ;
- La correction de la discordance de la hauteur maximale des affouillements et/ou des exhaussements pour l'aménagement du terrain d'emprise, retenue à 2 mètres dans le PLU approuvé tel que cela ressort de l'article DG 20 p.24, alors que la hauteur mentionnée dans les paragraphes UB4-B 1) p.74, UC4-B 1) p.81, UJ4-B 1) p.88, UG4-B 1) p.97, UP4-B 1) p.104, UT4-B 1) p.108, 1AUC4-B 1) p.116 et 1AUG4-B 1) p.126, relatifs à la hauteur des constructions – 1) hauteur des façades, alinéa 2 ne peut excéder 1.5 mètres. Les articles précités doivent être modifiés en ce sens.
- la mise en conformité des hauteurs à la page 96 article UG4-B hauteur des constructions, concernant la décomposition de la hauteur H2 (h1 + 4m) pour déterminer la hauteur maximale du faitage autorisé.
- la précision du zonage UB sur le plan graphique en cohérence avec le règlement ventilant la zone UB en UBa, UBb ou UBc.
- le rajout des quatre étiquettes de servitude de mixité sociale (SMS) listées à l'article DG-29 p.32 et manquantes sur les plans de zonage, à savoir, les SMS n°16, n° 21, n°22, n°23, et n°24 ; par ailleurs la SMS n°13 apparaît 2 fois sur les plans de zonage.
- le rajout des trois étiquettes d'emplacement réservés E, énumérés page 6 de la liste des emplacements réservés et des servitudes d'urbanisme, annexe du règlement, et manquantes sur les plans de zonage, à savoir E2, E4, E 14 et E15) ». Par ailleurs le E13 apparaît 2 fois sur les plans de zonage.

Ces modifications seront présentées de façon précise dans la notice de présentation de la modification simplifiée (avant/après). Je vous propose donc de fixer les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée telles qu'exposées ci avant.

### **Monsieur le Maire**

Je reprends la Présidence de séance.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur VOARINO (2 voix), Madame CATTART, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

### **Monsieur Christophe MOREL**

Puis-je savoir pour quelle raison vous vous opposez ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Nous nous sommes opposés au PLU, dans la logique nous votons contre cette délibération.

**Monsieur le Maire**

Je suis sorti pour prendre un appel important que je souhaite partager avec vous. Comme évoqué en début de séance ce matin j'étais à Paris pour défendre le projet de CNAC. Je viens d'avoir un appel du commissaire du gouvernement et nous venons de gagner à l'unanimité de la Commission Nationale d'Aménagement Cinématographique et je viens en séance d'avoir cet appel. C'est une belle nouvelle et je souhaitais la partager avec vous.

**2019 - 09            SERVITUDE DE PASSAGE –COPROPRIETE LA BASTIDE  
9 TER BOULEVRAD VICTOR HUGO**

**Monsieur le Maire**

Nous retirons cette délibération car nous n'avons pas reçu l'avis des Domaines. Nous la présenterons au Conseil Municipal de mars prochain.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

J'ai bien reçu le mail concernant l'invitation pour la réunion sur la médiathèque, ce sujet m'intéresse et il semblerait que peu d'élus se soient déplacés ?

**Monsieur le Maire**

Nous n'avons pas annulé la réunion parce que vous n'étiez pas là.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ce n'est pas ce j'ai dit.

**Monsieur le Maire**

On pourra en refaire une mais cette fois-ci il faudra venir.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Si je suis informé, mais là je suis le seul responsable.

**Monsieur le Maire**

La prochaine fois en plus du mail je vous appellerai.

2019 - 10      **RESTAURATION SCOLAIRE SODEXO  
KIT ALLERGIQUE DESTINE AUX ELEVES ATTEINTS D'ALLERGIES ALIMENTAIRES  
MODIFICATION**

**Monsieur le Maire**

Madame CONESA en septembre vous m'avez demandé d'élargir cette bonne proposition et nous avons intégré cette réflexion avec l'élargissement de ces Kits destinés aux élèves atteints d'allergies alimentaires.

**Madame Dominique BOURRET**

En préambule je souhaite dire que nous étions nombreux à cette réunion fin janvier sur la médiathèque. On aurait dit une réunion de majorité puisqu'aucun des membres de l'opposition n'était présent. Les mails avaient dû mal marcher ou vos agendas surchargés. Je ne sais pas si on fera une réunion mais on peut vous passer les documents. Nous aussi nous passons beaucoup de temps en réunion et nous avons mis beaucoup de temps à préparer ce dossier. Monsieur Maire prendra cette décision. Nous avons pris la précaution de tous vous prévenir avec un rappel quelques jours avant. Je referme cette parenthèse.

Le présent rapport a pour objet la prise en charge du coût du kit allergique destiné aux élèves atteints d'allergies alimentaires, titulaires d'un PAI « Projet d'Accueil Individualisé ». Vu la délibération N°2018-174 autorisant la prise en charge financière par la Ville du premier kit allergique destiné aux élèves atteints d'allergies alimentaires et titulaires d'un PAI. Considérant les remarques des élus du Conseil Municipal lors du vote de la délibération en septembre 2018. Considérant la demande de permettre à ceux qui le souhaiteraient d'obtenir un kit allergique à chaque rentrée scolaire pour les élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire. La Ville se propose de prendre en charge le coût du kit allergique à chaque rentrée scolaire selon la demande des familles pour que les élèves soient dotés d'un matériel conforme à la réglementation et à l'hygiène alimentaire.

Avez-vous des interventions ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Monsieur Paul EUZIERE**

J'aime bien lorsqu'on nous donne des leçons sur la présence lors des commissions.

**Monsieur le Maire**

Cela ne vous a pas été adressé.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Cela a été dit publiquement. Sinon on va prendre un relevé des présences depuis 2014 sur toutes les commissions et toutes les structures municipales dont on est membre et on verra combien étaient présents de notre groupe ou de l'opposition et de la majorité.

**Madame Dominique BOURRET**

C'était une commission spécifique et thématique.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Ce n'est ni une commission, ni une réunion de travail. Ce n'est pas vrai. Je me permets de vous rappeler la réunion du lundi 28 janvier prochain. Pour moi ce n'est ni une convocation ni une réunion de travail annoncé. C'est une réunion publique, on ne sait pas ce que c'est. Cela n'est pas écrit.

**Monsieur le Maire**

On ne va pas se disputer pour cela, je reconnais que vous êtes tout le temps présent ainsi que votre groupe. Nous n'allons pas ouvrir une polémique. C'était par rapport à Monsieur CASSARINI qui disait qu'il n'a pas été invité.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je pensais qu'on parlait de la commission plénière du Conseil Municipal. En commission plénière tout le monde a été invité ?

**Monsieur le Maire**

Sur les commissions préparatoires au Conseil Municipal vous êtes toujours présent. Nous avons monté cette commission dédiée sur la question de la médiathèque car c'est un sujet qui mérite débat. Nous allons refaire une invitation.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Il faut un minimum de correction. Madame BOURRET se permet de donner des leçons de morale. Il se trouve que je suis passé à côté de l'information alors que le sujet m'intéressait. Si j'avais mieux lu mes mails je serais venu. En revanche, Madame BOURRET qui est Adjointe aux écoles, il y a à peu près 5 conseils d'administrations au collège Canteperrix. Depuis que vous êtes élue, il y en a eu 25. Vous êtes venue combien de fois ?

**Madame Dominique BOURRET**

Je fais comme je peux.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Zéro.

**Madame Dominique BOURRET**

C'est faux. Je n'ai pas le chiffre en tête.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous me donnerez le chiffre une prochaine fois. J'ai reconnu mes torts mais qu'on me donne des leçons de morale alors que Madame BOURRET est Adjointe aux écoles, on peut parler de son absentéisme chronique.

**Monsieur le Maire**

Madame BOURRET a beaucoup de représentation dans toutes les écoles. Nous avons 23 groupes scolaires.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

On ne peut pas donner des leçons de morale lorsque l'on a de tels scores. Je n'ai rien demandé à Madame BOURRET, c'est elle qui m'attaque donc je réponds.

**Madame Dominique BOURRET**

Vous dites que je n'ai jamais mis les pieds au Collège Carnot, c'est faux.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je parle du collège Canteperdrix. Peut-être que le Collège Carnot a vos honneurs.

**Monsieur le Maire**

Je vous propose que l'on revienne à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Le débat est clos.

**2019 - 11      BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE  
LES JASMIN SAINTE-MARGUERITE**

**Madame Dominique BOURRET**

Le collège Les Jasmins Sainte-Marguerite et le service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse souhaitent développer un partenariat afin d'accompagner les enseignants et les élèves dans leur temps scolaire. C'est pourquoi la commune de Grasse est très attachée à mobiliser son service Bibliothèque & Médiathèques et à encourager les actions conjointes avec cet établissement. Les bibliothécaires et la principale adjointe du collège proposent plusieurs actions en direction des collégiens et de la communauté éducative :

- Action « Des livres et moi » :

Le service Bibliothèque & Médiathèques, afin de garantir la vitalité de ses collections, procède régulièrement à un tri dans ses collections et retire des rayonnages certains documents. Ces documents, s'ils ne doivent pas être conservés, sont soit destinés à la destruction, soit donnés à des associations (cf délibération concernant le « désherbage » des collections du 13/12/2016). Par l'action « Des livres et moi » le service Bibliothèque et Médiathèques de Grasse souhaite donner une seconde vie à ces documents en les proposant également aux collégiens.

Ces documents (revues principalement) seront particulièrement utilisés par les élèves et enseignants dans le cadre du « ¼ d'heure de lecture » initié dans l'établissement.

L'établissement sera responsable des documents mis à leur disposition et pourra donc les utiliser de la manière qu'il jugera utile ou les détruire lorsqu'ils seront en fin de vie (en favorisant au maximum le recyclage du papier).

- Autres actions diverses proposées :

Le service Bibliothèque & Médiathèques, en tant que service disposant d'établissements culturels de proximité, se propose d'accueillir les enseignants du collège Les Jasmins Sainte-Marguerite accompagnés de leurs élèves pour leurs projets éducatifs et de les accompagner dans ces mêmes projets par des animations (recherche documentaire par exemple) ou par la mise à disposition de certains espaces.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 12      DEMANDE DE SUBVENTION-  
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FAMILLES  
ET A LA PARENTALITE**

**Madame Dominique BOURRET**

En 2013, le Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES) a sollicité la Ville de Grasse pour mettre en place le programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (SFP) dans les quartiers prioritaires, à savoir Saint-Claude et les Fleurs de Grasse. Le programme SFP 6-11 ans permet aux parents de favoriser la communication avec leurs enfants, à mieux formuler leurs attentes, à poser des limites dans le calme. Il s'adresse également aux enfants via un programme de valorisation de leurs compétences. Ce programme a été évalué avec l'ensemble des partenaires et les familles et un retour très positif à l'égard de ce dispositif a pu être constaté car il permet de donner des éléments concrets pour restaurer un climat familial apaisé. La Ville de Grasse souhaite proposer d'autres sessions et d'en faire bénéficier les familles volontaires de l'ensemble du territoire grassois. Une subvention dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales va être sollicitée afin d'assurer une autre session en 2019. Le coût global de l'action s'élèverait à 10 590 € et la subvention sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales est de 5 430 €. Le solde du financement, soit 5 160 €, provient de la contribution volontaire en nature par la ville de Grasse (mise à disposition du personnel, des locaux et du matériel). En 2019, le Programme SFP sera coordonné et mis en place par le Service Jeunesse de la Ville de Grasse, en partenariat avec le CODES, le Centre Social Harjès et l'association Loisir Education Art.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 13      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE FAYENCE  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Fayence concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2018 / 2019 et les suivantes. Le coût moyen d'un élève scolarisé en section maternelle ou en élémentaire est de 683.12 € et le coût moyen d'un élève scolarisé en ULIS est de 951.31 € pour l'année scolaire 2018 / 2019. La revalorisation de ce montant s'effectue en fonction de l'évolution de l'indice de rémunération des agents de la Fonction Publique Territoriale en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 14      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

Les communes de Draguignan et de Grasse n'ont pas signé de convention concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune. Des enfants dracénois sont scolarisés à Grasse avec l'accord de la commune de Draguignan, il convient d'établir une convention pour l'année scolaire 2018/2019 et les suivantes. Après concertation les deux communes ont décidé de forfaitiser le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles publiques à hauteur de 700 € par enfant et par année scolaire.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 15      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DU TIGNET  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

Il convient de renouveler la convention avec la commune du Tignet pour l'année scolaire 2018 / 2019 et les suivantes. Le coût moyen d'un élève scolarisé en section maternelle ou en élémentaire est de 683.12 € et le coût moyen d'un élève scolarisé en ULIS est de 951.31 € pour l'année scolaire 2018 / 2019. La revalorisation de ce montant s'effectue en fonction de l'évolution de l'indice de rémunération des agents de la Fonction Publique Territoriale en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 16      **CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE  
SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

Il convient de renouveler la convention avec la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne pour l'année scolaire 2018 / 2019 et les suivantes. Le coût moyen d'un élève scolarisé en section maternelle ou en élémentaire est de 683.12 € et le coût moyen d'un élève scolarisé en ULIS est de 951.31 € pour l'année scolaire 2018 / 2019. La revalorisation de ce montant s'effectue en fonction de l'évolution de l'indice de rémunération des agents de la Fonction Publique Territoriale en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 17      **MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES – ENLEVEMENT GARDIENNAGE  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Monsieur Jean-Marie BELVEDERE**

Vu le contrat de délégation de service public sous la forme d'un affermage n°01.18, conclu le 12 mars 2018 avec Monsieur Karim POUSSARD, EURL ASSISTANCE AUTOMOBILE 06 (AA06) pour une durée de 5 ans.

Vu l'arrêté du ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique du 28 décembre 2018, modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001, fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.

Vu le Journal Officiel de la République Française N°0302 du 30 décembre 2018 – texte N°57.

Vu la délibération 2018-15 sur la validation du choix du délégataire et approbation du contrat.

Cet arrêté modifie deux tarifs :

- Frais d'enlèvement des voitures particulières qui passent de : 116,81 € TTC à 119,20 € TTC

- Frais de garde journalière des voitures particulières qui passent de : 6,19 € TTC à 6,31 € TTC

Seuls les propriétaires des véhicules sont concernés par cette augmentation de tarif, Les tarifs appliqués à la ville de Grasse restent inchangés.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 18            STATIONNEMENT  
CONVENTION DE LOCATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT AUX PARKINGS  
NOTRE DAME DES FLEURS ET LA ROQUE**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

La gestion des parkings « Notre Dame des Fleurs » et « La Roque » a été confiée à la dite régie. La ville de Grasse souhaite disposer d'emplacements de parkings au sein de ces deux parkings pour permettre le stationnement des véhicules de service et des véhicules des personnels municipaux.

En 2018, ces locations ont concerné :

- 246 emplacements au Parking La Roque,
- 5 emplacements (PMR) au Parking Notre Dame des Fleurs,

La tarification qui sera appliquée est la tarification publique en vigueur l'année considérée. Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la signature d'une nouvelle convention de location d'emplacements de stationnement entre la ville de Grasse et la Régie des Parkings Grassois. Celle-ci entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2019 et durera quatre ans.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 19            AVENANT N° 18  
A LA CONVENTION POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC DE  
STATIONNEMENT SOUTERRAIN SITUÉ SOUS LA PLACE AUX HERBES (HOTEL DE  
VILLE CATHEDRALE) EN DATE DU 15 OCTOBRE 1990**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

En préambule je souhaiterais remercier les services et Monsieur GIRARDEAU qui ont pu m'aider à mener à bien cette négociation avec la société Indigo. Par Convention de concession en date du 15 octobre 1990, la Ville de Grasse a confié la construction et l'exploitation du parc de stationnement souterrain « Parc Hôtel de Ville - Cathédrale » situé sous la place aux Herbes aux sociétés SPS 8ème (pour la partie publique du parc) et UNIGARAGES (pour la partie privée du parc).

Suite à une analyse très détaillée de cette convention, réalisée par le contrôle de gestion de la Ville de Grasse, il a été relevé plusieurs sources d'optimisation de la délégation de service public relative à l'exploitation de ce parc souterrain « Parc Hôtel de Ville - Cathédrale ».

Le fruit de ces négociations doit à présent être intégré dans un avenant à la convention originelle. Cet avenant n°18 porte sur les sujets suivants :

- instauration pour l'avenir et à compter du 1er janvier 2019 du versement par la SPS 8ème d'une redevance annuelle forfaitaire de 7 000 € T.T.C (sept mille euros toutes taxes comprises) en compensation de l'occupation par les usagers horaires, depuis le 31 janvier 1996, des places amodiées concédées à la ville de Grasse, pour lesquelles aucune redevance n'avait jamais été perçue,
- régularisation du paiement de la redevance forfaitaire due par la société UNIGARAGES à la ville de Grasse en application de l'article 6-b de la convention, depuis la date de prise d'effet de la convention et ce, jusqu'à ce jour,
- actualisation de la formule d'indexation prévue à l'article 20 du Cahier des Charges annexé à la convention et modifiée par l'article 3 de l'avenant n°14,
- prise d'acte du principe du déploiement par la Régie des Parkings Grassois de panneaux de jalonnement dynamique connectés à la fréquentation horaire du parc de stationnement Hôtel de Ville –

Cathédrale et de définir les conditions techniques et financières de leur installation (clé de répartition des besoins et dépenses réelles 53% régie des parkings grassois – 47% indigo)

- Instauration d'une inspection technique des parcs de stationnement (Hôtel de ville / Cathédrale – Cours Honoré Cresp – la Foux) à raison de 2 visites annuelles.

#### **Monsieur le Maire**

Nous voyons dans cette délibération tout l'intérêt du contrôle de gestion. Je remercie Charles FERRERO qui a pris cette fonction en lien avec Monsieur GIRARDEAU. Nous avons des résultats financiers. Les DSP doivent être contrôlées afin de veiller à ce que les sociétés respectent leurs obligations. Je tiens à souligner l'excellent travail de Messieurs GIRARDEAU et LUBATTI.

#### **Madame Myriam LAZREUG**

Depuis 1990, il y avait des sommes qui n'étaient pas réglées. Personne ne s'en était aperçu, c'est ça ?

#### **Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Une convention avait été établie au parking Notre Dame des Fleurs. Avec Indigo nous sommes partis du principe que ce stationnement n'était pas exclusivement réservé à la Mairie et que certaines places étaient au tarif horaire et occupées par du consommateur. Nous avons fait un simple calcul et nous avons donné à Indigo un tableau, une ligne qui était à l'époque en franc et une ligne en euro. Nous avons fait un calcul de ce que nous estimions qu'ils nous devaient. Nous avons mené la négociation en ce sens.

#### **Madame Myriam LAZREUG**

Il est inscrit : « régularisation du paiement de la redevance forfaitaire due par la société UNIGARAGES à la ville de Grasse en application de l'article 6-b de la convention, depuis la date de prise d'effet de la convention et ce, jusqu'à ce jour ». Il y avait bien des sommes qui n'étaient pas réglées depuis la prise d'effet de la convention.

#### **Monsieur le Maire**

Nous avons récupéré toutes les sommes depuis le début de la convention.

#### **Madame Myriam LAZREUG**

Donc, il n'y avait aucun contrôle depuis 1990.

#### **Monsieur le Maire**

Cela n'avait pas été détecté.

#### **Madame Myriam LAZREUG**

Pourquoi changeons-nous de formule d'indexation ?

#### **Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Pas du tout. Nous avons jugé que l'indexation était plutôt en notre faveur et qu'il fallait qu'on l'actualise en notre faveur.

#### **Monsieur le Maire**

Les indices étaient désuets et on les a réactualisés en faveur des grassois.

### **Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Dans cette négociation nous allons prochainement inaugurer des panneaux qui vont nous indiquer en réel le nombre de places vacantes dans l'ensemble des parkings de Grasse. Indigo prendra en charge 50 % de ces panneaux dynamiques qui vont permettre à l'ensemble des usagers de pouvoir avoir en temps réel le volume de stationnement dans chaque parking et du fléchage directionnel avec les parkings disponibles avec les places en temps réel.

### **Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 20           MISS GRASSE 2019  
ADOPTION DES TARIFS**

### **Madame Aline BOURDAIRE**

La Ville de Grasse organise le 27 avril 2019, l'élection de Miss Grasse lors d'une soirée à l'espace Chiris. Il convient donc de voter une tarification qui permettra au service « Événementiel » d'encaisser les recettes générées par cette manifestation.

Je vous demande, de bien vouloir approuver les tarifs suivants :

- Entrée simple 12 €
- Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans
- Gratuité pour les partenaires et sponsors

### **Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur VOARINO s'abstient.

La délibération est adoptée à la majorité.

2019 - 21      **EXPOROSE 2019**  
**ADOPTION DES TARIFS**

**Madame Aline BOURDAIRE**

La Ville de Grasse organise du 10 au 12 Mai 2019 son exposition internationale de roses. Il convient donc de voter une tarification qui permettra au service « Événementiel » d'encaisser les recettes générées par cette manifestation. Je vous propose d'adopter les tarifs des droits d'entrée suivants pour la régie du service événementiel de la ville de Grasse :

- Caution pour réservation espace pépiniériste et exposants : 100 € TTC
- Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation
- Chalets, Food Truck : 350 € TTC
- Entrée tarif normal 5 € TTC
- Entrée groupes (à partir de 10 personnes), enfants de moins de 12 ans, handicapés, chômeurs, retraités et étudiants sur présentation d'un justificatif : 3 € TTC
- Gratuité sur présentation d'un carton d'invitation de la Ville de Grasse
- Vente d'affiche de la manifestation 5 € TTC
- Espace pépinière mis à disposition en mètre linéaire 2,50 € TTC / ml

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 22      **AMENAGEMENT D'UN NOUVEL ESPACE CINERAIRE**  
**CIMETIERE STE BRIGITTE**

**Madame Mélanie ZARRILLO**

Il convient de répondre à une demande réelle de la population grassoise en aménageant un nouvel espace cinéraire comprenant plusieurs columbariums au nouveau cimetière de Sainte-Brigitte dans le prolongement du carré commun. Ce projet sera réalisé en quatre tranches sur plusieurs années pour un montant estimé à 240 000 euros TTC. Cet espace comprendra la construction d'environ 170 emplacements et ses équipements (cases de columbarium) avec la VRD (voirie réseaux divers) qui sera prévue dans la tranche ferme.

Actuellement, la Ville de Grasse dispose de :

- 9 Columbariums au nouveau Cimetière de Sainte Brigitte (tous complets)
- 4 Columbariums au cimetière des Roumigières (tous complets)
- 2 Columbariums au cimetière de Plascassier (1 complet)

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à créer ce nouvel espace cinéraire et dire que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019 dans sa section investissement, selon les autorisations de programme – renouvellement infrastructures.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous avons terminé l'ordre du jour et nous passons aux questions. Monsieur de FONTMICHEL merci de poser votre question.

Première question :

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Monsieur le Maire,

Bon nombre de grassoises et grassois s'interrogent sur l'évolution de la Vieille Ville et, notamment, sur la fermeture prochaine du magasin Monoprix, véritable institution locale.

Pourriez-vous s'il vous plaît me transmettre les éléments d'informations suivants:

1. Est-il vrai que le groupe Monoprix a cédé les murs de son exploitation à la société Bouygues Immobilier, sans condition suspensive, et qu'elle se trouve aujourd'hui être locataire de l'immeuble qu'il détenait en propre ?
2. À l'heure où nous parlons, qui est aujourd'hui le propriétaire des murs qui accueillent l enseigne Monoprix ?
3. Est-il vrai que le groupe Monoprix a décidé de ne pas renouveler son bail commercial qui le lie contractuellement à la société Bouygues Immobilier et arrivant à échéance en octobre 2020 ?

En vous remerciant pour ces éléments de réponse essentiels à mon action de conseiller municipal au sein de la population. Bien à vous Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL.

**Monsieur le Maire**

Monsieur DE FONTMICHEL, Cher Collègue,

Tout d'abord, je réaffirme mon soutien au personnel du magasin Monoprix de Grasse ainsi que mon écoute et l'accompagnement que nous pourrons leur apporter dans les prochains mois. Je suis, comme l'ensemble de la population grassoise, attaché à ce magasin, et les très nombreux échanges avec le groupe Monoprix depuis trois ans pour les associer à l'opération Martelly n'ont pas permis d'aboutir au maintien du magasin pour une logique de rentabilité et de nouvelle stratégie nationale du groupe.

Ainsi,

- Le groupe Monoprix a signé une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives avec Bouygues Immobilier, dans le cadre de l'opération Martelly, en date du 24/10/2018 et donc le groupe Monoprix est toujours propriétaire des locaux jusqu'à la date de régularisation de l'acte définitif. Parallèlement, Monoprix Exploitation a signé le même jour un bail commercial avec le groupe Monoprix pour une durée de 26 mois, dont 24 mois d'exploitation, ce qui amène à la fermeture du magasin Monoprix au 24/10/2020.
- Les différentes conditions suspensives sont classiques dans ce type de promesse à savoir :
  - o droit de préemption purgé
  - o régularisation de la vente entre la SPL Pays de Grasse Développement et Bouygues Immobilier
  - o autorisations administratives (Permis de construire, CDACinéma et CDACommerce) obtenues et purgées de tous recours.

Je regrette profondément cette décision unilatérale du groupe Monoprix et je leur ai exprimé lors de notre rendez-vous du 14 février à Paris. Je crois plus que jamais que l'opération Martelly est nécessaire et constitue une véritable opportunité pour le renouveau de Grasse, en lien avec les actions engagées dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain et du Plan National « Action Cœur de Ville ».

Deuxième question :

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

**Objet :** Comptabilité des associations « Racing Club de Grasse » et « Rugby Olympique de Grasse »

Le 4 janvier 2019, je vous ai interrogé sur un sujet qui concerne deux subventions d'un montant assez conséquent puisqu'il s'élève à plus d'un demi-million d'euros.

A ce courrier du 4 janvier 2019, vous n'avez pas daigné répondre : il semble que l'absence de réponse aux questions posées devienne chez vous une habitude.

Ce courrier avait comme intitulé :

Comptabilité des associations « Racing Club de Grasse » et « Rugby Olympique de Grasse »

Monsieur le Maire,

A la suite de mes questions posées en conseil municipal du mardi 11 décembre 2018, vous m'avez remis en séance du conseil communautaire du 14 décembre 2018 copie des demandes de subvention 2018 de ces associations ainsi qu'un avenant n°1 daté du 12 avril 2018 de la convention avec le Racing et la convention avec le ROG, aussi datée du 12 avril 2018.

Elu de la commune de Grasse, je vous avais demandé de pouvoir contrôler l'utilisation des subventions versées à ces associations, comme m'y autorisent les dispositions de l'article L1611-4 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales, pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018. Je demandais à avoir accès au grand livre des comptes (détail des écritures comptables, appuyées sur des justificatifs, et enregistrées dans les comptes à partir des journaux) pour me faire une opinion sur l'éventuel détournement par ces clubs de l'utilisation des deniers publics.

En effet, les documents remis le 14 décembre sont loin de répondre à ma demande. Ils sont incomplets et manquent cruellement de précisions. Comment me faire une opinion sur l'éventuel bien-fondé de l'attribution de subventions si je ne dispose pas du détail des engagements réciproques de la ville et des clubs ainsi que des comptes rendus d'activité et financiers qui découlent de ces engagements ? Devant une telle obstination à maintenir l'opacité des relations entre ces clubs et la ville, je produis le résultat de mon analyse des documents fournis et j'en tirerai la conclusion.

Chacun des deux clubs, RUGBY OLYMPIQUE DE GRASSE et RACING CLUB DE GRASSE, a signé une convention avec la ville de Grasse le 12 avril 2018.

L'exposé préalable souligne que la convention est établie dans un but de transparence.

La commune de Grasse contrôle la bonne gestion des moyens attribués à l'association.

Le dernier paragraphe de cet exposé préalable est incompréhensible, compte tenu de l'absence de verbe dans la phrase. Cela prouve une certaine légèreté des parties qui ont signé la convention.

Article 2 : activités de l'association prises en compte : l'association s'engage sur « l'ensemble des activités qu'elle a communiquées précédemment à la commune ».

Monsieur le Maire, il manque à ces conventions la liste des activités communiquées à la commune par ces associations. Il est difficile, en leur absence, de savoir plus en détail à quelles activités contribue l'aide apportée par la commune et où est l'évaluation (cf. 2-2) qui est censée être réalisée par la commune et l'association ?

Article 4-3 : Il n'y a pas de compte-rendu financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la convention.

#### Article 5 : Contrôle

Les deux clubs, recevant chacun plus de 75.000 € de subvention municipale, devaient remettre leur compte de résultat certifié par un commissaire aux comptes (paragraphe 5-3).

Aucun document certifié par les commissaires aux comptes respectifs n'est joint aux dossiers que vous m'avez remis.

Clin d'œil : Il est amusant d'apprendre, à la page 4/16 de la demande de subvention, que vous êtes gratifié d'un titre prestigieux de « sénateur-maire ». Bravo !

Dossiers de demandes de subventions :

Mon questionnement sur l'utilisation possible d'argent public à fin de rémunération des joueurs (des joueurs et non des entraîneurs) est corroboré par trois documents :

ROG :

- rapport d'AG de juin 2017: information faite au Maire de Grasse de l'obligation du club de baisser la masse salariale à 200 000 € pour 2017/2018.

- « compte de résultat prévisionnel saison 2016/2017 »

- compte 641100 salaire brut des joueurs: 176 741 €

RACING

- rapport d'AG du 31 octobre 2016 : « la montée en CFA<sup>2</sup> (...) induit un coût élevé en primes de matches ». A quel compte ces primes sont-elles enregistrées ?

Quelques questions concernant le RUGBY Olympique de Grasse :

L'article 3 liste les moyens mis à disposition de l'association par la commune.

Paragraphe 3-1 : Il y a bien le stade Perdigon et un local chemin des Castors, mais il manque le stade de Châteauneuf-de-Grasse, sauf erreur de ma part. Là, ce n'est pas une certaine légèreté des parties mais un inadmissible oubli des parties qui ont signé la convention. Un stade entier « oublié » !

Paragraphe 3-3 : Un certain Monsieur Jean TORT (ou TORD, selon le rapport de l'AG) semble mis à disposition du club dix heures par semaine pour un coût annuel (année civile ou année sportive ?) de 11.327,79 €. Combien de semaines dans l'année ? On ne sait pas. Cette somme n'apparaît que dans la convention, mais nulle part sur d'autres documents, notamment dans le paragraphe 1-6 du dossier de demande de subvention à la rubrique « partenariat avec la ville de Grasse » sous-rubrique « personnel ». Ces dépenses doivent donc être imputées sur le budget de la ville, n'est-ce pas ?

L'article 4, relatif aux subventions 2018, ne précise pas s'il s'agit de l'année civile 2018 ou de l'année sportive 2017/2018, ou de l'année sportive 2018/2019. La convention, signée le 12 avril 2018, fait état d'une subvention de fonctionnement de 202 710 €. Pour quelle période ?

Paragraphe 4-3 : Obligations comptables

Les seuls documents comptables sont ceux joints au dossier « demande de subvention 2018 ».

Contrairement à ce que vous m'avez répondu en séance du conseil municipal du 11 décembre, le dossier remis ne comporte qu'un « résultat prévisionnel. SAISON 2016/2017 ». Alors, budget ou résultat ? Certains chiffres laissent à penser à budget, parce que « ronds ». Mais d'autres laissent à penser à un résultat, parce que non arrondis. De toute façon il manque l'un des deux. Il n'y a aucun chiffre relatif pour les années antérieures.

Pour le RACING Club de Grasse

On apprend qu'il y a 1,75 salarié temps plein pour une rémunération de personnel prévue en 2016/2017 de 267 565 € (compte 641) plus 27.335 € de charges sociales, soit 294 900 €.

Autrement dit 168 514,28 € /an pour un salarié temps plein au Racing !!!!! Qui peut le croire ?

## CONCLUSION :

En conseil du 11 décembre 2018, vous nous avez dit que la ville ne peut demander communication du grand livre des comptes que lorsque le contrôleur de gestion de la ville veut faire des analyses lorsque les documents comptables fournis ne sont pas excessifs (??). Faut-il croire que vous ne pourriez pas effectuer cette demande sans l'accord d'un employé sous votre autorité ?

Devant l'opacité qui continue à régner autour de ces subventions accordées aux deux clubs en cause, et devant les questions sans réponse relatives aux comptes de ces associations, je vous demande que la commune de Grasse mette en œuvre son pouvoir de contrôle (convention, §5-1) et impose aux deux clubs, Racing Club et Rugby Olympique, de vous communiquer le détail de leur grand livre des comptes certifié par le commissaire aux comptes de chaque club. Je vous demande de bien vouloir tout mettre en œuvre pour que ces obligations soient remplies d'ici mi-janvier 2019. De plus je souhaite que me soient transmises, au plus vite, les copies des différents documents reçus. Naturellement, ces documents devront être relatifs aux deux derniers exercices clos (année civile ou année sportive – à préciser sur les documents) et être accompagnés des documents rendant compte des activités des clubs comme ceci est imposé par les articles 2 et 4-3 de la convention.

Vous comprendrez, Monsieur le Maire, que je ne demande qu'à exercer mon rôle de conseiller municipal, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales et ce, avant la proposition d'attribution de subventions aux associations lors du prochain conseil municipal de 2019.

Ainsi ma demande, une fois satisfaite, contribuera au renforcement du contrôle de la bonne gestion des moyens attribués par la ville à ces associations (voir exposé préalable des conventions).

Cordialement.

Stéphane CASSARINI

Vous avez fait le choix de ne pas répondre à ce courrier. Aussi, devant votre mutisme, je n'ai plus que la solution de demande publique et formelle pour tenter d'obtenir satisfaction.

Dans ma demande de janvier 2019 j'ai commenté les documents non seulement incomplets mais également trop peu explicites que vous m'aviez remis le 14 décembre 2018.

1°) Je demande l'application de l'Article L1611-4 du CGCT, alinéa 1 et fin de l'alinéa 2

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Pour le contrôle, il ne reste à la collectivité qu'à déléguer les conseillers municipaux qui s'intéressent à ce contrôle, éventuellement assistés de leur conseil.

2°) Jusqu'à présent, la commune de Grasse n'a jamais exercé son pouvoir de contrôle souligné dans l'article précédent et renouvelé au paragraphe 5-1 des conventions passées avec ces associations. Un des éléments de contrôle qui est devenu primordial est l'accès au détail du grand livre des comptes des associations. En effet, comme démontré lors de ma question en conseil municipal du 11 décembre 2018 et démontré à nouveau dans mon courriel du 4 janvier 2019, des soupçons d'utilisation d'argent public pour rémunérer des joueurs pèsent sur ces clubs.

Je vous ai demandé d'imposer aux deux clubs concernés de fournir avant mi-janvier 2019 ces grands livres des comptes, certifiés par leur expert-comptable, pour les deux derniers exercices clos, correspondant donc aux deux dernières saisons sportives (2016/2017 et 2017/2018). Vous ne m'avez toujours pas répondu.

D'où mes questions :

Question 1 : Pourquoi n'avez-vous pas répondu à ma demande du 4 janvier 2019 ?

Question 2 : Pourquoi n'avez-vous pas demandé aux deux clubs (Racing et ROG) les grands livres des comptes des deux saisons passées ?

Question 3 : Pourquoi refusez-vous de faire participer le conseiller municipal que je suis au contrôle de l'utilisation des deniers publics en accédant à ma demande ?

Question 4 : Vous engagez-vous aujourd'hui à obtenir sous huitaine les grands livres des comptes des deux associations pour les deux saisons passées ?

Question 5 : Acceptez-vous que dès l'obtention de ces grands livres les conseillers municipaux intéressés par leur contrôle puissent se faire aider des conseils de leur choix pour leur étude ?

### **Monsieur le Maire**

Comme précédemment évoqué, certaines pièces, notamment les grands livres de compte ne sont pas sollicités par la commune dans le cadre des dossiers de demande de subvention. Ainsi la commune ne dispose pas de ces documents.

D'ailleurs, conformément à l'article R. 113-3 du code du sport, il est prévu qu'« à l'appui de leurs demandes de subventions, les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent doivent fournir les documents suivants :

1. Les bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices clos ainsi que le budget prévisionnel de l'année sportive pour laquelle la subvention est sollicitée ;
2. Un rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les collectivités territoriales et leurs groupements au titre de la saison sportive précédente ;
3. Un document prévisionnel qui indique l'utilisation prévue des subventions demandées.

Ainsi, le grand livre des comptes n'apparaît pas dans ce listing. En outre, je vous rappelle que le Tribunal Administratif de Nice par décision du 2 novembre 2016 dans l'instance n°1505204 opposant la commune à Monsieur GOBY a précisé que « l'administration n'est tenue de communiquer que les documents qu'elle détient ». Parallèlement, la commune a saisi la commission d'accès aux documents administratifs d'une demande d'avis sur la transmission des grands livres de compte alors même que l'administration ne les détient pas. A ce jour, nous sommes en attente de la réponse. Enfin, l'article L1611-4 du CGCT permet, en effet, aux collectivités de contrôler les associations subventionnées. Néanmoins, le pouvoir de contrôle n'est pas illimité et doit, comme le rappelle le conseil d'état, respecter le principe de la liberté d'association. L'obligation de transmission du budget et des comptes par les organismes de droit privé ayant reçu une subvention ne couvre pas les documents comptables détaillés, en particulier les grands livres, lesquels permettent la confection des documents de synthèse communicables (conseil n° 2001-1444, Président du centre technique régional de la consommation Languedoc-Roussillon). Il faut donc savoir mettre le curseur au bon endroit entre nécessité de contrôler l'utilisation d'une subvention par une association et le risque d'ingérence dans son fonctionnement. C'est ce que nous nous attachons à faire.

Voilà Monsieur CASSARINI les éléments de réponse de l'administration à votre question.

Il convient cependant de préciser quelques points supplémentaires car si à l'écume des polémiques nous choisissons le fond des dossiers nous ne laisserons pas se propager quelques allusions nauséabondes. En 2014, au début de la mandature un état des lieux du secteur associatif sportif a été réalisé par l'administration, le service des sports en particulier et Monsieur Gilles RONDONI, élu de la majorité délégué aux sports. Une plateforme des présidents des clubs sportifs grassois a été mise en place. Elle se réunit tous les trimestres avec plusieurs objectifs dont ceux d'amener de la transversalité, du partage, et contribuer ainsi au développement de la politique sportive communale. Un audit du secteur associatif y compris sportif a été initié par Olivier GIRARDEAU. Son engagement et sa qualité de travail ont par ailleurs été largement soulignés lors du dernier conseil municipal. Un travail conséquent a été réalisé qui a permis de "contrôler" les associations sportives bénéficiant des subventions municipales les plus importantes. Les contraintes budgétaires de la ville de Grasse

ont imposé une baisse des subventions municipales de -9% au secteur associatif et donc demandé un effort considérable aux responsables des différentes structures. Comme dans la plupart des communes des Alpes-Maritimes le secteur sportif a été lourdement impacté. Vous indiquez que les subventions municipales annuelles cumulées des 2 clubs « le Rog » et « le Racing club de Grasse » dépassent le 1/2 million d'euros. Votre chiffre est inexact. Il est important de rétablir la vérité. C'est important, Monsieur CASSARINI, d'être précis même si vous vous obstinez, je ne sais pourquoi ou conseillé par qui, à vouloir combattre ces deux belles institutions grassoises que sont le Racing club de Grasse et le rugby olympique de Grasse. Le Rog et le Racing bénéficient depuis 2016 d'une subvention municipale annuelle de 202 703 euros chacun. Malgré les difficultés financières, c'est un choix assumé de soutenir ces 2 grands clubs. Deux grands clubs portés par des présidents pleinement engagés et investis, Eric BERDEU et François ROUSTAN, reconnus par leurs pairs comme deux grands dirigeants, des hommes droits, des hommes de conviction et de valeurs morales et sportives incontestées. Nous sommes fiers de l'histoire et du parcours du Rog, fiers du nombre de licenciés, fiers de son école de rugby reconnue d'intérêt communautaire, fiers de soutenir l'apprentissage de la balle ovale dans nos écoles, fiers des valeurs que véhicule ce sport collectif...Fiers d'affirmer que depuis 1963, la ville de Grasse est une terre de rugby. La ville de Grasse, derrière celle de Nice, a été la première ville du département des Alpes-Maritimes à officiellement se positionner pour être un camp de base de la coupe du monde 2023 de rugby qui se tiendra en France. Nous sommes également fiers de compter dans les associations sportives de Grasse, un grand club comme le Racing, issu de l'historique Gallia club, fiers de ce club qui compte plusieurs centaines de licenciés, un club, dont l'équipe fanion se maintient au 4ème niveau fédéral, fiers qu'avec le Racing, la ville de Grasse soit le 2ème club sur l'échiquier départemental derrière l'OGC Nice, devant Cannes, Antibes, Cagnes/mer. Nous sommes fiers, conseillés par les dirigeants du Racing club de Grasse, d'être sur le point d'être un des camps de base, à Perdigon, pour la coupe du monde de football féminin cet été 2019. Là où d'autres villes font le choix de soutenir, pour la pratique du sport de haut niveau, des disciplines comme le volley-ball pour Cannes, la gymnastique, la voile, le trampoline pour Antibes, Grasse a fait le choix de continuer à accompagner, avec ses moyens, la pratique des sports de haut niveau comme le sport automobile, le football, le handisport avec le judo club du Plan de Grasse et le rugby. Un choix assumé et responsable qui n'a rien de nouveau...Cela fait des décennies que le football et le rugby font partie des sports phares de la ville de Grasse.

Alors oui Monsieur CASSARINI, à l'écume des polémiques, nous choisissons le fond des dossiers, le travail et l'action. Et parce que l'hémicycle communal mérite mieux que des effets de manche, des critiques de principe ou des allusions nauséabondes, je vous ai apporté toutes les réponses dont vous avez besoin par écrit. Je vous transmets cette déclaration pour répondre à votre question orale.

Je vous remercie.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous n'avez pas répondu à la seule question que j'ai posée. Est-ce qu'il y a des joueurs rémunérés par ces Clubs ? Oui ou Non ? Vous ne voulez pas répondre ?

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI, je vous ai donné la réponse et cela n'ouvre pas lieu à débat.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Le débat vous gêne. Est-ce qu'il y a des joueurs qui sont rémunérés par ces clubs ? Vous avez parlé de propos nauséabonds, vous ne pouvez pas vous permettre d'insulter les gens.

**Monsieur le Maire**

Je vous ai répondu. Je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 18h15.